

DEPARTEMENT DE L'AUDE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

Sous dossus 1. Pièce nº 7. Fem Plet nº 1/40

RENOUVELLEMENT DE LA **CONCESSION DES PLAGES NATURELLES (2021-2032)**

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur



VOLET NATURA 2000 DE LA CONCESSION

Maître d'ouvrage : **VILLE DE** PORT-LA NOUVELLE

Port-La Nouvelle le : 22/04/20

Signature:



				_
20/04/20	MODIFICATION	AM	AF	b
22/08/2019	CREATION	BN	AF	а
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind





BZ-07406 BZ-07745

H:\Affaires\Port la Nouvelle\BZ-07406-BZ-07745 Concessions plage\6-AVP





Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU

1 bis, place des Alliés CS 50 676 34 537 BEZIERS CEDEX

Tél: 04-67-09-26-10 Fax: 04-67-09-26-19 Email: bet.lr@gaxieu.fr

Pièce nº1. Famillet nº2/40

Table des matières

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000 A L'ATTENTION DES MAITRES D'OUVRÂGE

- 1. Zone Spéciale de Conservation FR9101441 «Complexe lagunaire de Lapalme» & Zone de Protection Spéciale FR9112006 «Etang de Lapalme»
- 2. Zone Spéciale de Conservation FR9102013 «Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien»
- 3. Zone de Protection Spéciale FR9112035 «Côte languedocienne»

PRÉALABLE AUX FORMULAIRES NATURA 2000

Les formulaires Natura 2000 qui vont suivre sont relatifs au projet de renouvellement de la concession des plages naturelles sur la Commune de Port La Nouvelle.

Elles ne traitent pas des incidences inhérentes à la création des futures zones de stationnement le long du chemin des vignes. Des études au titre du Code de l'Environnement, dont études d'incidences Natura 2000, devront être réalisées en conséquence.

TOUTEFOIS, les analyses qui suivent, relatives au projet de concession, ont été rédigées en considérant ces futures zones de stationnement comme existantes. Il s'agit d'une anticipation sur des zones de stationnement (et des cheminements balisés qui rejoindront la plage depuis ces dernières) qui devront être intégrées à l'environnement en raison de leur situation en espaces remarquables au titre de la Loi Littoral¹.

Elles partent aussi du principe que la circulation des voitures et camping-cars sur la plage des Montilles, tolérée jusqu'alors, ne sera plus autorisée à l'avenir au regard des souhaits des Services de l'État. Ces allers/retours de véhicules ont été à de nombreuses fois ciblés dans les études et rapports rattachés aux espaces naturels Nouvellois. La situation future permettra d'éviter les incidences attenantes jusqu'alors identifiées.

Commune de Port La Nouvelle

¹ Elles n'entrent pas en contradiction avec les dispositions de la Loi Littoral au regard du contexte local.

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000
À L'ATTENTION DES MAITRES D'OUVRAGE



7071

Commissairenquêteur

1. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR9101441 «COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME» & ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR9112006 «ÉTANG DE LAPALME»

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.

Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet :

Projet de renouvellement de la concession des plages naturelles sur la Commune de Port La Nouvelle pour une durée de 12 ans (2021 à 2032)

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : Commune de la Port la Nouvelle Commune et département : Port la Nouvelle (11)

Adresse: Place du 21 Juillet 1844, BP 62, 11 210 PORT LA NOUVELLE

Téléphone : 04 68 40 30 40

Fax: 04 68 48 27 62

Email: accueilurbanisme@mairiepln.com

Coordonnées du service départemental instruisant le dossier :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

SATEN (Service Aménagement Territorial Est et Maritime)

Rue du Pont de l'Avenir, BP 813,

11108 Narbonne Cedex

Tel: 0468902200 Fax: 0468325113 Mail: ddtm@aude.gouv.fr

Personnes en charge de l'instruction du dossier

Messieurs Yannick GUILHOU (yannick.guilhou@aude.gouv.fr) et Stephan BOUSQUET (stephan.bousquet@aude.gouv.fr)

Sommaire

1. Description du projet	3
2. État des lieux écologique	7
3. Analyse des incidences du projet	
4 Conclusion	11

Piece nº7. Femillet nº 4/40

René LEMPEREUR

1. Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.



Nature du projet

Projet de renouvellement de la concession des plages naturelles sur la Commune de Port La Nouvelle pour une période de 12 ans (2021-2032).

Ce projet permet d'organiser et de réglementer le fonctionnement des lots de plage, des Zones d'Activités Municipales (ZAM) et des équipements destinés à répondre aux besoins du service public des bains de mer sur les plages concédées.

Les activités autorisées au niveau des lots de plages sont la « Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère », la « Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette », la « Location de matériel de plage et/ou activités nautiques motorisées avec possibilité d'activité accessoire de buvette » et la « Location de matériel de plage et/ou activités nautiques non motorisées ».Les Zones d'Activités Municipales sont destinées aux manifestations sportives ponctuelles ou se présenter sous la forme de terrains de sport (terrains de Volley-Ball, de Sand-Ball, Football sur sable par exemple).

Pour remarque, le projet de concession considère également les équipements (hors périmètre de concession) qui participent à la mise à disposition des bains de mer aux estivants (aire de stationnement existante ou projetée le long du chemin des vignes, cheminements PMR menant à la concession, douches, sanitaires, réseaux primaires et secondaires, points de collecte des déchets, signalétiques, poste de secours...).

Localisation

Le projet de renouvellement de la concession se situe dans le département de l'Aude, sur la portion littorale Nouvelloise s'étalant jusqu'à la limite communale avec La Palme à partir de la digue du phare. Cette portion est séparée en 2 secteurs de plage dont les limites sont définies dans une délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2010 (cf. Annexe 8.1 du présent dossier). Ces deux secteurs, et le périmètre de la concession, sont matérialisés sur les pièces graphiques du présent dossier (cf. pièces 2) et se présentent ainsi :

- Secteur 1 : plage du front de mer ;

- Secteur 2 : plage des Montilles.

Comme expliqué dans la pièce 1 du présent dossier, la plage de la vieille nouvelle n'a pas été sollicitée pour le renouvellement de la concession.

Littoral	Secteur	Plage sollicitée pour la concession	Surface totale Plage sollicitée (m²)	Linéaire tota plage (ml)
NORD	PLAGE DE	PLAGE DE LA VIEILLE NOUVELLE NON SOLLICITÉE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION		
SUD	1	Plage du Front de Mer	255 252	1332
305	2	Plage des Montilles	1 236 473	2545
		Total	1 491 725	3877





Extrait de la Carte SHOM 6844 « De port Barcarès à l'embouchure de l'Aude » (source DATA SHOM)/photographie aérienne (Google)

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet sur le site Natura 2000 ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME » & ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME » Projet de renouvellement de la concession des plages naturelles sur la Commune de Port La Nouvelle

Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Le projet de renouvellement de la concession des plages naturelles est spécifique au service public des bains de mer. Ce service est conditionné :

- par des lots de plages et des Zones d'Activités municipales situés sur le Domaine Public Maritime au sein d'un périmètre de concession ;
- par des équipements annexes (sur ou à l'extérieur de la concession) qui participent au bon déroulement de ce service des bains de mer (parking, cheminements menant à la concession, douches, sanitaires, réseaux primaires et secondaires, points de collecte des déchets, signalétiques, Poste de secours...).

La concession s'étale sur 12 saisons balnéaires. L'occupation du Domaine Public Maritime est limitée à 8 mois par an (15/03 -15/10) (montage et démontage des lots compris). Entre ces périodes, les plages seront libres de tout équipement sauf certains (postes de secours 1, 2, 3 et réseaux souterrains alimentant les postes 1, 2,3 et 4 – sécurisés après la saison, signalisation indiquant que les plages ne sont pas surveillées).

Le détail des activités et des emprises des lots et ZAM au sein du périmètre de la concession se trouvent dans le tableau ci-dessous. Pour remarque, il n'apparait pas de contradiction avec l'Article R.2124-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipulant qu'un minimum de 80 % de la longueur du rivage, par plage, et de 80 % de la surface de la plage, dans les limites communales, doit rester libre de tout équipement et installation.

Ce tableau est traduit graphiquement dans les pièces 2 du dossier de renouvellement de la concession.

Lots/ZAM	Activités de plage	Dimension (Longueur x profondeur)	Mètres linéaires occupés	Surfaces occupée
	SECTEUR 1 — PLAGE DU FRONT DE MER (LECTU	RE NORD-SUD)		
	ZAM 1	60x60	60	3600
Lot 1	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 2	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 3	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 4	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	15x40	15	600
Lot 5	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	15x40	15	600
Lot 6	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	15x40	15	600
	ZAM 2	50x44	50	2200
	ZAM 3	15x20	15	300
Lot 7	Location de matériel de plage et/ou activités nautiques motorisées avec possibilité d'activité accessoire de buvette	10x20	10	200
Lot 8	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	20x30	20	600
	ZAM 4	15x20	15	300
	SECTEUR 2 — PLAGE DES MONTILLES (LECTUF	RE NORD-SUD)		
	ZAM 5	100x50	100	5000
Lot 9	Location de matériel de plage et/ou activités nautiques non motorisées	20×10	20	200

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Les travaux connexes n'induisent pas la création de structures, mais l'installation temporaire d'équipements qui participent à la mise à disposition des bains de mer aux estivants (installation des lots de plages, des ZAM, cheminements PMR, douches, sanitaires autonomes, points de collecte des déchets, réseaux secondaires, signalétiques, balisage des sentes depuis les zones de stationnement le long du chemin des vignes et du camping de la Côte Vermeille, postes de secours non restés à demeure...).

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

Pièce nº7. Femillet nº5/40

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur

2.0 HML 2021

☐ rejets en milieu aquatique (dont marin)	
Néant :	
 les sanitaires publics seront soit raccordés aux réseaux d'assainissement, soit autonome avec des contrats d'entretien et de pompage/évacuation des eaux usées vers des filières ag l'emploi de produits d'hygiène est interdit sur les plages au niveau des douches (signalétic 	gréées :
 les postes de secours 1, 2, 3, 4 sont raccordés au réseau d'assainissement grâce à des résis à demeure, et ils seront mis en attente pour éviter toute pollution en dehors de la période et dans les réseaux publics, fermeture du branchement avec les réseaux publics, démontage de lorsque ce dernier est sur la plage, fermeture hermétique des canalisations enfouies). Le po d'assainissement, il ne dispose pas de sanitaire. Les sauveteurs du poste de secours n° 5 utilipation des raisons techniques, aucun lot de plage n'est raccordé à l'eau potable ou au réseaune organisation particulière des activités accessoires de restauration légère et de buvette. Ces dispositions seront cristallisées dans les conventions d'exploitation et le cahier des charges. 	estivale (vidange des eaux usées par refoulement les raccords verticaux et du poste de refoulement leste de secours n° 5 n'est pas raccordé au réseau liseront le poste de secours n° 4; leau d'assainissement. Cette configuration induit pour éviter tout reiet liauide à l'extérieur du lot.
☐ Bruits: les émergences sonores liées à la concession ne constituent pas une nuisance ne	otable sur les espaces périphériques :
- les émergences récurrentes sont relatives à celui d'une plage fréquentée. L'essentiel des	
mer (secteur 1) avec des zones urbaines en arrière-plage; — les émergences liées au montage et au démontage des lots et des postes de secours 4 restent de configuration assez simple et induisent des chantiers rapides n'impliquant pas libruyants;	4 et 5 ne sont que temporaires. Ces structures a mobilisation prolongée de matériels lourds et
- au regard de leur nature (entretien en mouvement de faible durée et non stationnaire), l des plages reste à relativiser ;	l'émergence sonore liée à l'entretien périodique
 seuls le lot 9 et les postes de secours 3/4/5 sont situés en dehors du secteur du front de plage. Au regard des activités sur ces structures en espaces remarquables, les émergence nuisances et ne peuvent être comparées à des restaurants de plage.de 1200 m² avec a fermeture; 	es sonores ne sont pas considérées comme des ambiance sonore musicale de l'ouverture à la
 la fermeture de la plage des Montilles aux véhicules terrestres motorisés améliorera la accrue sur ces espaces. 	situation existante et favorisera une quiétude
☐ Vibrations: au regard du substrat meuble qu'est le sable, tout phénomène de vibratio	n conséquent n'est à craindre
☐ Houle, vagues: Néant, le projet n'aura pas d'influence sur la houle et les vagues	
Pollutions: cf. volet « rejets en milieu aquatique ». Des PAV et des corbeilles sont pr sont régulièrement nettoyées. Enfin, des signalétiques sont mises en place pour une utilisati	résents et régulièrement collectés et les plages ion plus civique de la plage.
☐ Déchets: Des PAV et des corbeilles sont présents sur et à proximité des plages. Ils sor au sein du poste devront suivre selon leur nature une filière spécifique (déchets de soins par Des points de collecte pour les exploitants seront mis en place. Pour l'ensemble des lots, périmètre de la concession. Les exploitants se conformeront aux prescriptions spécifiques di horaires de collectes que des modalités de ramassage. Chaque exploitant prendra ses of fréquente de ses déchets au sein du lot attribué pour des questions d'hygiène, de salubrité e	r exemple). Les sauveteurs sont habitués à cela, , les conteneurs seront toujours en dehors du u Grand Narbonne tant au niveau des créneaux dispositions pour une évacuation régulière et
☐ Risque de collisions (marines, aériennes) : Néant	
☐ Modifications des caractéristiques du sol et/ou du sous-sol : Néant	
☐ Dépôts de sédiments : Néant	
☐ Mise en suspension de sédiments : Néant	
Émissions de lumière : sur le secteur des Montilles, le lot 9 et les postes de secours mer, sans enjeu naturaliste, les éclairages nocturnes des lots avec activité accessoire demprises. Ils ne constitueront pas une nuisance.	s seront fermés le soir. Sur la plage du front de le restauration seront limités à leurs propres
☐ Piétinements : Comme exprimé dans la pièce 1 du présent dossier, des mesures sont prises pour éviter le depuis les futures zones de stationnement le long du chemin des vignes et en partance du balisage des sentes existantes). Pour remarque, des précisions sont apportées sur les habilitaties de l'Intérêt Communautaire FR9102013 « Côtes sableuses de l'Infralittoral Languedocien »	parking de la côte Vermeille. (Signalétique et
☐ Autres : Néant Commentaires :	
CES DEUX SITES NATURA 2000 ENGLOBENT LES PORTIONS DE PLAGE COMPRISE E ET LA LIMITE COMMUNALE AVEC LA PALM	
ILS INTÈGRENT DONC, LA ZAM 5, LE LOT 9 ET LES POSTES DI	E SECOURS 3,4 & 5.

Fournir une carte de la zone d'influence

- « Côté mer », l'aire d'influence de la concession reste minime et se cantonne à une vingtaine de mètres vers le large après la limite basse du rivage. Pour autant, le projet de concession de plage prévoit une limitation des incidences sur les habitats inféodés.
- « Coté terre », cela dépend de la configuration en arrière-plage. Ainsi :
- sur le secteur 1, en dehors du périmètre de concession, l'espace terrestre est majoritairement urbain. Ainsi, il n'y a pas d'influence sur des habitats naturels (en dehors de sa partie non concernée par le front de mer). Une faible zone d'influence se limite à un cheminement existant longeant une roubine depuis le centre hospitalier :
- sur le secteur 2, l'aire d'influence de la concession implique la bande entre le chemin des vignes (ou sa périphérie proche) et le rivage au regard des futures zones de stationnement. Cette bande n'est pas du simple fait de l'installation de lots et de ZAM, mais de la fréquentation de la plage et de la nécessité de canaliser les estivants depuis le camping et les futures zones de stationnement vers la plage.



Schéma de principe de la zone d'influence (fond — Google)

Durée prévisible et période envisagée du projet

Période de 8 mois du 15 mars au 15 novembre « Montage, Exploitation, Démontage » compris.

- Préciser si les activités sont :

X diurnes

X nocturnes : au niveau des lots avec activités accessoires de restauration légère qui ne sont cependant pas ouverts toute la nuit. Ils sont présents sur le secteur 1 et accolés au front de mer qui est un espace urbain

X ponctuelles

X régulières :

Commentaires: La période de 8 mois d'occupation du domaine public maritime comprend le montage, exploitation et démontage des lots. La concession est renouvelée pour une période de 12 ans. De juin à septembre l'exploitation des lots est considérée comme régulière, en dehors de ces périodes elle peut être ponctuelle. Les ZAM peuvent accueillir des manifestations ponctuelles pouvant être soumises à des études Natura 2000 au regard des dispositions du Code de l'Environnement.

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

cf. pièce n° 4 (note exposant les investissements devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelle).

Nom et numéro du ou des sites directives Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Occitanie

Directives Habitats et Oiseaux ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME » & ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME » Pièce nº 7. Famillet nº 6/40

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur

Z D JUIL ZUZI

7

Cartographie

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000 (cf. pièce 2.1 du dossier)
- -- Plan de masse, plan cadastral (cf. pièce 2.2 du dossier)
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet (cf. carte jointe au formulaire)
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives,

Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès (non concerné)

État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel. Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES:

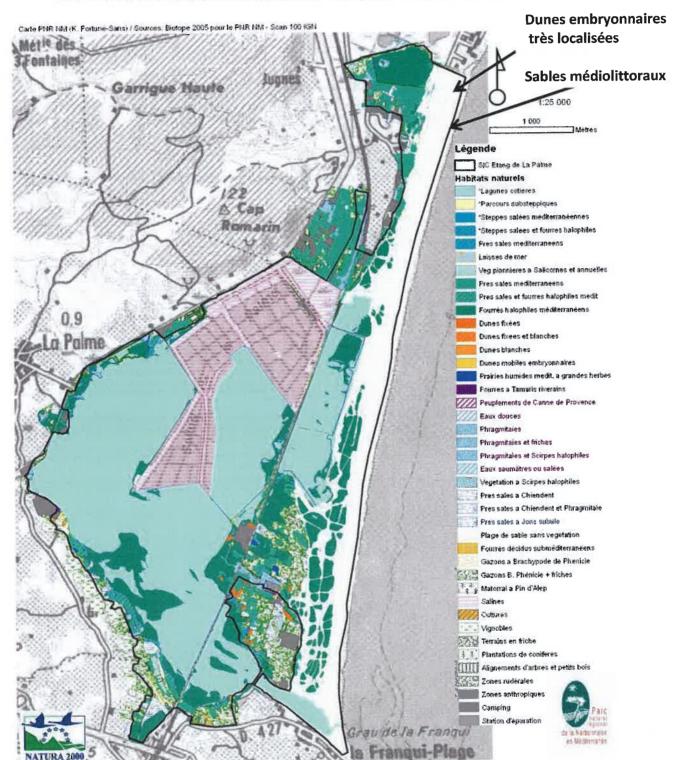
Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS: Dans l'aire d'influence du projet de renouvellement de la concession. La définition des habitats cidessus s'est faite via des visites sur site couplées aux données des sites Natura 2000 ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME », ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME », et FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ».

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
	plage	Х	ll s'agit de l'habitat « Plage de sable sans végétation » sulvant le Document d'objectifs des sites FR 9101441 et FR9112006. Ce n'est pas un habitat d'intérêt communautaire.
Milieux littoraux et marins	Sables médiolittoraux et Sables fins de haut niveau	X	Les sables médiolittoraux seront développés dans le formulaire inhérent au site FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien »
	prés salés	х	Les prés-salés et les fourrés halophiles méditerranéens se situent en arrière plage, et sont traversés par de nombreuses sentes dont certaines seront reprises pour matérialiser des
Fourrés halophiles méditerranéens		X	cheminements (via balisage et signalétique) depuis le camping de la côte Vermeille, ainsi que depuis les futures zones de stationnement le long du chemin des vignes créées pour compenser la fermeture de la plage aux véhicules terrestres et ainsi assurer le libre accès au rivage et la
	Dunes embryonnaires	х	mer. Les fourrés halophiles et les dunes embryonnaires justifient le classement des espaces en ZSC suivant le Formulaire standard de données (FSD), mais les prés-solés sont néanmoins des habitats communautaires. Ces dunes embryonnaires sont très localisées, elles se trouvent à proximité de la limite sud du front de mer.

CARTE 18

Habitats naturels présents sur le Site d'intérêt communautaire (SIC) "Complexe lagunaire de La Palme"



Aperçu des principaux habitats terrestres (les sables médialittoraux seront développés dans le formulaire inhérent au site FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien »)

Pièce nº 7. Femillet nº 7/40

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur





Aperçu des principaux habitats : 1re ligne sables médiolittoraux, 2nd ligne : fourrés et prés salés 3em ligne limite sable avec fourrés et prés salés, 4eme ligne : fourrés, prés salés et dunes embryonnaires à proximité de la limite sud du front de mer (très localisée)

TABLEAU DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Il s'agit ici des habitats du FSD pour la ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME »

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
1420 — Fourrés halophiles méditerranéens	Non-notable si l'on	Situé en arrière-plage
2110 — Dunes mobiles embryonnaires	considère les points suivants	Très localisé sur l'aire d'influence du projet

TABLEAU DES ESPÈCES FAUNE, FLORE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

Il s'agit ici des espèces inscrites dans les FSD de la ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME » et de la ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME »

GROUPES D'ESPÈCES	NOM ET CODE DES ESPÈCES LISTÉES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes	Aucune espèce vég	gétale n'est mentio	nnée dans le Formulaire Standard de Données de la ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME »
Oiseaux	Aucune espèce vés Bruant ortolan Emberiza hortulana Butor blongios lxobrychus minutus Flamant Rose Phoenicopterus ruber Échasse blanche Himantopus himantopus Avocette élégante Recurvirostra avosetta Gravelot à collier interrompu Charadrius alexandrinus Alouette calandrelle Calandrella brachydactyla Cochevis de Thékla Golerida theklae Sterne naine — Sterna albifrons		Habitat: milieux naturels à faible végétation (garrigue dégradée et pelouse sèche) et milieux de cultures traditionnelles diversifiées (vigne, friche, et bosquet). **Les habitats dans l'aire d'influence ne sont pas favorables à cette espèce** Habitat: marais permanent associant roselière, trou d'eau et boisement lâche. **Les habitats dans l'aire d'influence ne sont pas favorables à cette espèce** Habitat: lagunes d'eau saumâtre ou salée de faible profondeur, voire quelques stationnements dans des marais d'eau douce ou des rizières inondées. **Les habitats dans l'oire d'influence ne sont pas favorables à cette espèce** Habitat: zones humides à faible niveau d'eau constant. Sansouires, prairies ou rizières largement ouvertes. Niche d'avril à aout **Les habitats dans l'aire d'influence peuvent être favorables à cette espèce (sansouire)** Habitat: estuaires, bales abritées et lagunes côtières à faible profondeur d'eau. **Les habitats dans l'aire d'influence peuvent être favorables à cette espèce (sansouire)** Il niche dans des milieux ouverts, avec une végétation clairsemée ou absente et présentant un substrat lui permettant de cacher ses œufs: sable, gravier, galets, coquillages ou laisse de haute mer. Il fréquente donc les plages, les dunes, les lagunes, les champs sableux ou caillouteux, les marais salants. **Les habitats dans l'aire d'influence peuvent être fovorables à cette espèce** Habitat: Friches, pelouses, dunes, et sansouires bien drainées et recouvertes d'une végétation dense à faible recouverement. Niche de Mai à juillet **Les habitats dans l'aire d'influence peuvent être fovorables à cette espèce** Habitat: végétation herbeuse rase sur substrat calcaire tel les pelouses à Brachypode rameux **Les habitats dans l'aire d'influence peuvent être fovorables à cette espèce** Au cours de la période de nidification, les oiseaux côtiers fréquentent principalement les plages tranquilles, les zones portuaires, les lagunes côtières, les marais salants, secondairement les fles sablonneuses et en Méd
Mammifères	Alouette calandrelle Calandrella brachydactyla Cochevis de Thékla Galerida theklae Sterne naine — Sterna albifrons Sterne pierregarin — Sterna hirundo	suivants	Habitat: Friches, pelouses, dunes, et sansouires bien drainées et recouvertes d'une végétation recouverement. Niche de Mai à juillet Les hobitats dans l'aire d'influence peuvent être fovorables à cette espèce Habitat: végétation herbeuse rase sur substrat calcaire tel les pelouses à Brachypode rameux Les habitats dans l'aire d'influence ne sont pas favorables à cette espèce Au cours de la période de nidification, les oiseaux côtiers fréquentent principalement les plage zones portuaires, les lagunes côtières, les marais salants, secondairement les îles sablonneuses et e les plages, dunes ainsi que les arrières-dunes. Les habitats dans l'aire d'influence peuvent être favorables à cette espèce La Sterne pierregarin est essentiellement inféodée au milieu aquatique (lac, cours des rivières littoraux) tout au long de son cycle annuel (nidification, hivernage et halte migratoire). En périod l'espèce se retrouve sur le littoral, le long des grands cours d'eau et sur les lacs, gravières, ba continentales. La pierregarin préfère les îlots, bancs de sable et de galets, ainsi que plus récemme

			7. 2. 1111 2004
Amphibiens	Néant	Néant	Néant 2 0 JUIL 2821
Reptiles	Néant	Néant	Néant
Insectes	Néant	Néant	Néant
Poissons	Néant	Néant	Néant
Crustacés	Néant	Néant	Néant

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consultés ?	 Site de la DREAL Occitanie pour la localisation du Site Site de l'INPN pour consulter le FSD et l'écologie des espèces animales et les caractéristiques des habitas (renvoi vers les cahiers Natura 2000).
Quels sont les contacts pris ?	Néant
Quels documents avez-vous consultés ?	 Formulaire standard de données et fiche de synthèse du site Document d'objectifs commun des sites FR 9101441 et FR9112006 Rufray X 1 Garbé R 1 David L 2 & Di-Méglio N 2, 2015. État des lieux des connaissances du patrimoine ornithologique du Golfe du Lion (BIOTOPE)

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passages, les dates des relevés et les protocoles utilisés : Visites sur site le 14/08/18 le 15/03/2019. Elles ont confirmé la répartition des habitats comme présentée dans le DOCOB de la ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME », de la ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME » et de la ZSC FR9102013 « CÔTES SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN » et ont permis la localisation de dunes embryonnaires.

Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir. Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite);
- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) ;
- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus;
- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés.

Le plan du projet par rapport aux sites ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME » & ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME » est joint au présent formulaire.

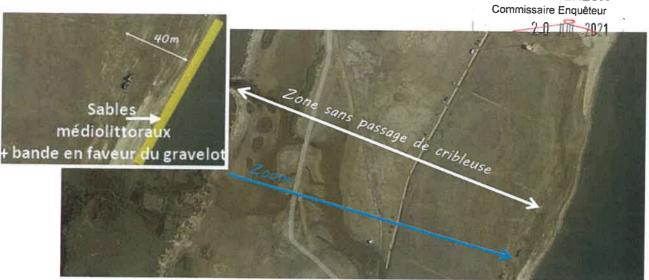
Les deux sites Natura 2000 faisant l'objet du présent formulaire englobent les portions de plage comprise entre la limite sud du front de mer et la limite communale avec la palme, c'est-à-dire l'intégralité du secteur 2 et la portion sud du secteur 1. Ils intègrent donc, la ZAM 5, le lot 9 et les postes de secours 3,4 et 5.

Ce formulaire d'incidences Natura 2000 s'est attaché à voir si le projet pouvait avoir des incidences sur les habitats et les oiseaux (susceptibles d'être présents dans l'aire d'influence du projet) justifiant ces deux sites Natura 2000 complémentaires (des habitats de la ZSC sont également des habitats d'espèces de la ZPS). Après analyse de l'écologie de l'avifaune inscrite dans le FSD de la ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME », on constate que 6 espèces d'oiseaux sont susceptibles de se retrouver au sein d'habitats qui justifient (fourrés et dunes embryonnaires) ou non (plage, prés-salés) la ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME » : il s'agit de la Sterne pierregarin, de la Sterne naine, de l'Alouette calandrelle, du Gravelot à collier interrompu, de l'Avocette élégante et de l'Échasse blanche. Ces oiseaux sont généralement présents sur le littoral languedocien d'avril à aout/septembre. Interdire l'accès aux plages n'est pas envisageable dans le souci de respecter le libre accès au rivage des populations. Toutefois, le projet de renouvellement de la concession intégrera certaines mesures vis-à-vis de ces espèces et des habitats. La finalité est ici une utilisation pérenne du littoral :

- les lots de plage, les ZAM et les postes de secours ne sont pas implantés sur des habitats communautaires, mais sur des zones sableuses sans végétation;
- par secteur, au minimum 80 % de la surface de la plage est libre de toute occupation;
- les postes de secours 1, 2, 3, 4 sont raccordés au réseau d'assainissement grâce à des réseaux enterrés dans le sable. Ces
 derniers restent à demeure et seront mis en attente pour éviter toute pollution en dehors de la période estivale (vidange des
 eaux usées par refoulement dans les réseaux publics, fermeture du branchement avec les réseaux publics, démontage des

raccords verticaux et du poste de refoulement lorsque ce dernier est sur la plage, fermeture hermétique des canalisations enfouies). Le poste de secours n° 5 n'est pas raccordé au réseau d'assainissement, il ne dispose pas de sanitaire. Les sauveteurs du poste de secours n° 5 utiliseront le poste de secours n° 4;

- pour des raisons techniques, aucun lot de plage n'est raccordé à l'eau potable ou au réseau d'assainissement. Cette configuration induit une organisation particulière des activités accessoires de restauration légère et de buvette pour éviter tout rejet liquide à l'extérieur du lot. Ces dispositions seront cristallisées dans les conventions d'exploitation et le cahier des charges de la concession :
- les sanitaires publics seront soit raccordés aux réseaux d'assainissement, soit autonomes (où les raccordements ne sont pas possibles) avec des contrats d'entretien et de pompage/évacuation des eaux usées vers des filières agréées;
- des PAV et des corbeilles sont présents sur et à proximité des plages. Ils sont régulièrement collectés. Les déchets générés au sein du poste devront suivre selon leur nature une filière spécifique (déchets de soins par exemple). Les sauveteurs sont habitués à cela. Des points de collecte pour les exploitants seront mis en place. Pour l'ensemble des lots, les conteneurs seront toujours en dehors du périmètre de la concession. Les exploitants se conformeront aux prescriptions spécifiques du Grand Narbonne tant au niveau des créneaux horaires de collectes que des modalités de ramassage. Chaque exploitant prendra ses dispositions pour une évacuation régulière et fréquente de ses déchets au sein du lot attribué pour des questions d'hygiène, de salubrité et afin de prévenir toute nuisance olfactive;
- l'emploi de produits d'hygiène est interdit sur les plages au niveau des douches (signalétique et arrêté municipal);
- le montage du lot 9 et des postes de secours 4 et 5 se fera en mars. Toutefois, une installation plus tardive est possible sous réserve d'un chantier avec une emprise limitée et de courtes durées permettant de relativiser toute incidence d'autant que la superficie des structures (bâti + terrasses) est de 20 m² pour le lot 9 (en raison de son positionnement en espace remarquable de la Loi Littoral) et 52.50m² pour chaque poste de secours;
- des accès aux plages pour les secours, les engins d'entretien des plages et les exploitants pour le montage démontage et l'exploitation des lots ont été définis à cet effet. Les secours et les exploitants utiliseront l'itinéraire le plus direct (et évitant les espaces naturels) entre ces accès et la destination à rejoindre sur la plage;
- des obstacles (amovibles ou non) empêcheront les véhicules autres que ceux susvisés d'accéder aux plages ;
- les manifestations sur les ZAM pourront faire l'objet d'une analyse des incidences Natura 2000 ;
- il y aura une incitation des exploitants à prendre en compte les espaces naturels au cours des périodes de préparation et de remise en état des plages (ne pas rouler sur les habitats, limiter l'emprise du chantier, respecter des accès spécifiques, respecter les coordonnées GPS de positionnement des lots...);
- la fermeture de la plage aux véhicules terrestres répond aux mesures des DOCOB existants et évitera de nombreux impacts (dérangements des individus, destruction des nids...);
- le balisage des sentes (et la signalétique) depuis les futures zones de stationnement le long du chemin des vignes, et depuis le camping, évitera un éparpillement des estivants dans les sansouires et sur le haut de plage. La fréquentation sera ainsi canalisée avec une réduction de l'aire d'influence des déplacements des piétons (ce qui n'est pas le cas actuellement);
- les panneaux et messages sur le respect des espaces naturels périphériques contribueront à sensibiliser les estivants sur les espaces qui les entourent et par conséquent sur la faune et la flore qui les composent;
- les plages seront interdites aux animaux domestiques susceptibles d'attaquer ces oiseaux (c'est actuellement le cas);
- toute essence invasive est strictement prohibée pour la décoration des lots de plage (et des ZAM lors de manifestations);
- concernant l'entretien des plages, le premier nettoyage interviendra en mars (hors période de présence des oiseaux) avec des moyens adaptés aux espaces naturels. Outre respecter les accès définis à cet effet, les modalités d'entretien tiendront compte des enjeux environnementaux identifiés. Ainsi, aucun criblage mécanique ne sera fait au sein des sansouires, des dunes embryonnaires et sur une bande d'environ 15 mètres tout du long du littoral correspondant à la bande de sable étroite fréquemment mouillée par les vagues en condition normale (sable médiolittoraux) à laquelle s'ajoute une bande en faveur de la présence éventuelle du gravelot à collier interrompu. Sur ces espaces, le nettoyage sera manuel. En dehors du front de mer jusqu'à la limite communale avec La Palme, à compter de la limite de la bande de 15 mètres susvisée, la cribleuse passera sur une bande de 40 mètres qui correspond aux stabulations des personnes ayant une activité de baignade. Elle permet aussi d'avoir une emprise minimum de l'action de criblage tout en ayant une action efficace sur les zones de stabulation susvisées qui sont susceptibles de présenter une concentration de déchets plus importante. Les déchets de la laisse de mer seront ramassés manuellement. Par ailleurs, les collisions avec ces espèces présentent une occurrence quasi nulle, un oiseau s'envolera devant un engin d'entretien;
- la collecte des corbeilles sur la plage se fera via un itinéraire unique, direct et évitant les espaces fragiles ;
- si l'exploitant d'un lot met en place une activité de location d'engins nautiques, motorisés ou non, il :
 - ne devra pas entretenir son matériel nautique sur la plage;
 - o ne devra pas effectuer de réparation de son matériel nautique sur la plage ;
 - ne devra pas effectuer de ravitaillement en carburant de son matériel nautique sur la plage ;
 - o devra disposer de kit anti-pollution en cas de problème technique accidentel;
 - o ne devra pas stocker ses embarcations sur les sables médiolittoraux.
 - Cette remarque est également valable pour les zodiacs des postes de secours ;
- les sauveteurs seront sensibilisés aux enjeux environnementaux. À ce titre, les déplacements en quad ne se feront pas sur la bande de 15 mètres susvisée dans la partie entretien des plages ;
- le cahier des charges de la concession et les conventions d'exploitation qui intégreront tous deux une dimension environnementale que les exploitants et la Commune devront respecter. Certaines mesures pourront être également inscrites dans l'arrêté municipal réglementant l'utilisation des plages.



Exemple de non-criblage des sables-médiolittoraux/zone gravelot — Zone de criblage (fond Google)

Au regard de la situation existante et plus particulièrement celles induites par la circulation des véhicules terrestres motorisés et du manque de balisage au sein des espaces naturels, le projet de renouvellement de la concession des plages tend vers une utilisation beaucoup plus pérenne du littoral en conciliant de manière durable « service public des bains de mer » et « respect des habitats et espèces en présence ». Cette volonté sera traduite dans des pièces opposables de la concession. Les incidences du projet de renouvellement de la concession des plages ne sont pas jugées comme notables sur les espèces et habitats qui justifient les sites Natura 2000 ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME » & ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME ». Le respect du patrimoine naturel par les estivants est une composante difficilement quantifiable en raison de son caractère aléatoire. Même si le projet de concession prévoit à terme un « effet positif » par la canalisation des estivants à travers les milieux fragiles, des contrevenants sont toujours potentiels. Ainsi, si des nuisances localisées venaient à émerger, les équipements en place y seraient extérieurs.

4. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

À titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

X NON

☐ **OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

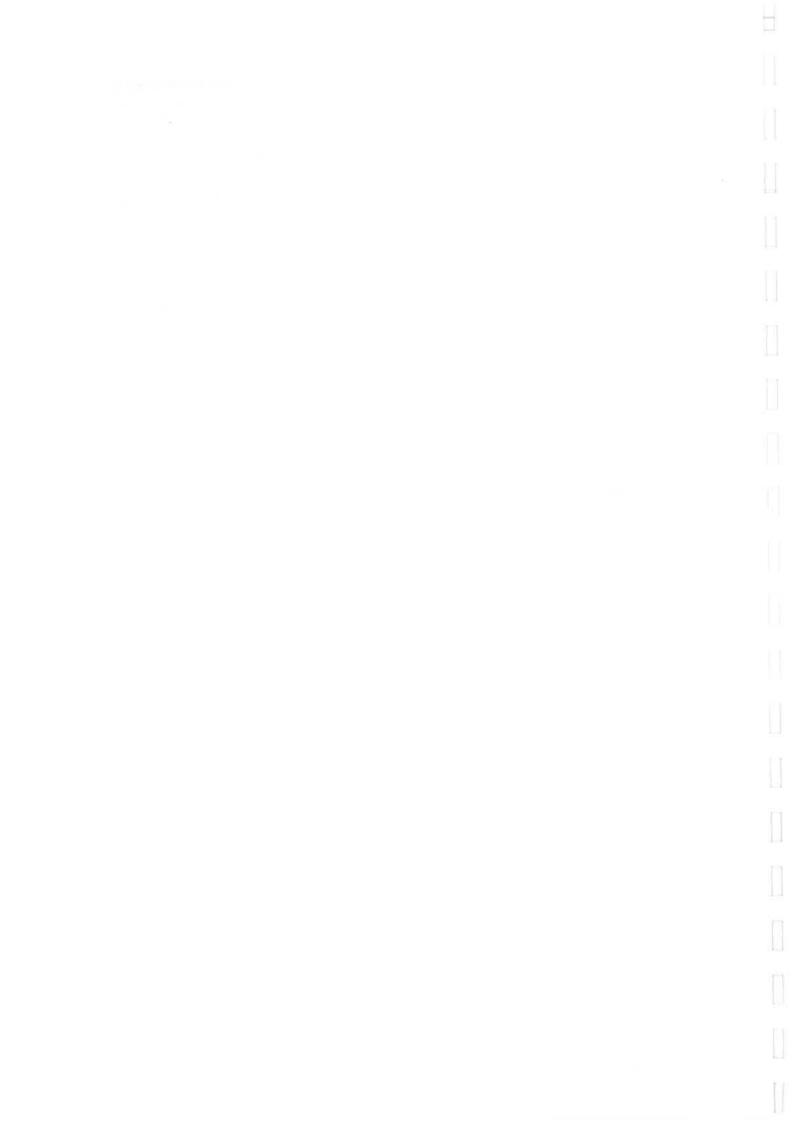
Le: 22/04/20

à: Port la Nouvelle

Nom et signature: Monsieur Henri MARTIN, Maire de Port la Nouvelle

Pièces jointes au présent formulaire

- Plan du projet de renouvellement de la concession avec localisation du site Natura 2000;
- Formulaire Standard de Données (FSD).



Pica nº 7. Femillet nº 10/40

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000 À L'ATTENTION DES MAITRES D'OUVRAGE



2. ZSC FR9102013 « CÔTES SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN »

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.

Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

intitulé du projet :

Projet de renouvellement de la concession des plages naturelles sur la Commune de Port La Nouvelle pour une durée de 12 ans (2021 à 2032)

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : Commune de la Port la Nouvelle Commune et département : Port la Nouvelle (11)

Adresse: Place du 21 Juillet 1844, BP 62, 11 210 PORT LA NOUVELLE

Téléphone: 04 68 40 30 40

Fax: 04 68 48 27 62

Email: accueilurbanisme@mairiepln.com

Coordonnées du service départemental instruisant le dossier :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

SATEN (Service Aménagement Territorial Est et Maritime)

Rue du Pont de l'Avenir, BP 813,

11108 Narbonne Cedex

Tel: 0468902200 Fax:0468325113 Mail: ddtm@aude.gouv.fr

Personnes en charge de l'instruction du dossier

Messieurs Yannick GUILHOU (yannick.guilhou@aude.gouv.fr) et Stephan BOUSQUET (stephan.bousquet@aude.gouv.fr)

Sommaire

1. Description du projet	3
2. État des lieux écologique	7
3. Analyse des incidences du projet	12
4 Conclusion	14

3

René LEMPEREUR

Commissaire Enquêteur

2 0 gul. 2021

1. Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Projet de renouvellement de la concession des plages naturelles sur la Commune de Port La Nouvelle pour une période de 12 ans (2021-2032).

Ce projet permet d'organiser et de réglementer le fonctionnement des lots de plage, des Zones d'Activités Municipales (ZAM) et des équipements destinés à répondre aux besoins du service public des bains de mer sur les plages concédées.

Les activités autorisées au niveau des lots de plages sont la « Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère », la « Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette », la « Location de matériel de plage et/ou activités nautiques motorisées avec possibilité d'activité accessoire de buvette » et la « Location de matériel de plage et/ou activités nautiques non motorisées ». Les Zones d'Activités Municipales sont destinées aux manifestations sportives ponctuelles ou se présenter sous la forme de terrains de sport (terrains de Volley-Ball, de Sand-Ball, Football sur sable par exemple).

Pour remarque, le projet de concession considère également les équipements (hars périmètre de concession) qui participent à la mise à disposition des bains de mer aux estivants (aire de stationnement existante ou projetée le long du chemin des vignes, cheminements PMR menant à la concession, douches, sanitaires, réseaux primaires et secondaires, points de collecte des déchets, signalétiques, poste de secours...).

Localisation

Le projet de renouvellement de la concession se situe dans le département de l'Aude, sur la portion littorale Nouvelloise s'étalant jusqu'à la limite communale avec La Palme à partir de la digue du phare. Cette portion est séparée en 2 secteurs de plage dont les limites sont définies dans une délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2010 (cf. Annexe 8.1 du présent dossier). Ces deux secteurs, et le périmètre de la concession, sont matérialisés sur les pièces graphiques du présent dossier (cf. pièces 2) et se présentent ainsi :

- Secteur 1 : plage du front de mer ;

- Secteur 2 : plage des Montilles.

Comme expliqué dans la pièce 1 du présent dossier, la plage de la vieille nouvelle n'a pas été sollicitée pour le renouvellement de la concession.

Littoral	Secteur	Plage sollicitée pour la concession	Surface totale Plage sollicitée (m²)	Linéaire total plage (ml)	
NORD	PLAGE DE LA VIEILLE NOUVELLE NON SOLLICITÉE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION				
SUD	1	Plage du Front de Mer	255 252	1332	
300	2	Plage des Montilles	1 236 473	2545	
		Total	1 491 725	3877	





Extrait de la Carte SHOM 6844 « De port Barcarès à l'embouchure de l'Aude » (source DATA SHOM)/photographie aérienne (Google)

Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Le projet de renouvellement de la concession des plages naturelles est spécifique au service public des bains de mer. Ce service est conditionné :

- par des lots de plages et des Zones d'Activités municipales situés sur le Domaine Public Maritime au sein d'un périmètre de concession :
- par des équipements annexes (sur ou à l'extérieur de la concession) qui participent au bon déroulement de ce service des bains de mer (parking, cheminements menant à la concession, douches, sanitaires, réseaux primaires et secondaires, points de collecte des déchets, signalétiques, Poste de secours...).

La concession s'étale sur 12 saisons balnéaires. L'occupation du Domaine Public Maritime est limitée à 8 mois par an (15/03 -15/10) (montage et démontage des lots compris). Entre ces périodes, les plages seront libres de tout équipement sauf certains (postes de secours 1, 2, 3 et réseaux souterrains alimentant les postes 1, 2,3 et 4 – sécurisés après la saison, signalisation indiquant que les plages ne sont pas surveillées).

Le détail des activités et des emprises des lots et ZAM au sein du périmètre de la concession se trouvent dans le tableau ci-dessous. Pour remarque, il n'apparaît pas de contradiction avec l'Article R.2124-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipulant qu'un minimum de 80 % de la longueur du rivage, par plage, et de 80 % de la surface de la plage, dans les limites communales, doit rester libre de tout équipement et installation.

Ce tableau est traduit graphiquement dans les pièces 2 du dossier de renouvellement de la concession.

Lots/ZAM	Activités de plage	Dimension (Longueur x profondeur)	Mètres linéaires occupés	Surfaces occupée
	SECTEUR 1 — PLAGE DU FRONT DE MER (LECTU	RE NORD-SUD)		
	ZAM 1	60x60	60	3600
Lot 1	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 2	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 3	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 4	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	15x40	15	600
Lot 5	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	15x40	15	600
Lot 6	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	15x40	15	600
	ZAM 2	50x44	50	2200
	ZAM 3	15x20	15	300
Lot 7	Location de matériel de plage et/ou activités nautiques motorisées avec possibilité d'activité accessoire de buvette	10x20	10	200
Lot 8	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	20x30	20	600
	ZAM 4	15×20	15	300
	SECTEUR 2 PLAGE DES MONTILLES (LECTUR	E NORD-SUD)		
	ZAM 5	100x50	100	5000
Lot 9	Location de matériel de plage et/ou activités nautiques non motorisées	20x10	20	200

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Les travaux connexes n'induisent pas la création de structures, mais l'installation temporaire d'équipements qui participent à la mise à disposition des bains de mer aux estivants (installation des lots de plages, des ZAM, cheminements PMR, douches, sanitaires autonomes, points de collecte des déchets, réseaux secondaires, signalétiques, balisage des sentes depuis les zones de stationnement le long du chemin des vignes et du camping de la Côte Vermeille, postes de secours non restés à demeure...).

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

☐ rejets en milieu aquatique (dont marin)

Néant :

Pièce nº 7. Famillet nº 12/40

René LEMPEREUR
Commissaire Egguêteur

20 1111 7021

les sanitaires publics seront soit raccordés aux réseaux d'assainissement, soit autonomes (où les raccordements ne sont pas possibles),
 avec des contrats d'entretien et de pompage/évacuation des eaux usées vers des filières agréées;
 l'emploi de produits d'hygiène est interdit sur les plages au niveau des douches (signalétique et arrêté municipal);

- les postes de secours 1, 2, 3, 4 sont raccordés au réseau d'assainissement grâce à des réseaux enterrés dans le sable. Ces derniers restent à demeure, et ils seront mis en attente pour éviter toute pollution en dehors de la période estivale (vidange des eaux usées par refoulement dans les réseaux publics, fermeture du branchement avec les réseaux publics, démontage des raccords verticaux et du poste de refoulement lorsque ce dernier est sur la plage, fermeture hermétique des canalisations enfouies). Le poste de secours n° 5 n'est pas raccordé au réseau d'assainissement, il ne dispose pas de sanitaire. Les sauveteurs du poste de secours n° 5 utiliseront le poste de secours n° 4;

 pour des raisons techniques, aucun lot de plage n'est raccordé à l'eau potable ou au réseau d'assainissement. Cette configuration induit une organisation particulière des activités accessoires de restauration légère et de buvette pour éviter tout rejet liquide à l'extérieur du lot.
 Ces dispositions seront cristallisées dans les conventions d'exploitation et le cahier des charges de la concession.

☐ Bruits: les émergences sonores liées à la concession ne constituent pas une nuisance notable sur les espaces périphériques :

— les émergences récurrentes sont relatives à celui d'une plage fréquentée. L'essentiel des activités se concentrera sur la plage du front de mer (secteur 1) avec des zones urbaines en arrière-plage ;

— les émergences liées au montage et au démontage des lots et des postes de secours 4 et 5 ne sont que temporaires. Ces structures restent de configuration assez simple et induisent des chantiers rapides n'impliquant pas la mobilisation prolongée de matériels lourds et bruyants ;

- au regard de leur nature (entretien en mouvement de faible durée et non stationnaire), l'émergence sonore liée à l'entretien périodique des plages reste à relativiser;

- seuls le lot 9 et les postes de secours 3/4/5 sont situés en dehors du secteur du front de mer avec des espaces plus naturels en arrièreplage. Au regard des activités sur ces structures en espaces remarquables, les émergences sonores ne sont pas considérées comme des nuisances et ne peuvent être comparées à des restaurants de plage.de 1200 m² avec ambiance sonore musicale de l'ouverture à la fermeture;

- la fermeture de la plage des Montilles aux véhicules terrestres motorisés améliorera la situation existante et favorisera une quiétude accrue sur ces espaces.

□ Vibrations: au regard du substrat meuble qu'est le sable, tout phénomène de vibration conséquent n'est à craindre
☐ Houle, vagues: Néant, le projet n'aura pas d'influence sur la houle et les vagues
Dellutions to

Pollutions: cf. volet « rejets en milieu aquatique ». Des PAV et des corbeilles sont présents et régulièrement collectés et les plages sont régulièrement nettoyées. Enfin, des signalétiques sont mises en place pour une utilisation plus civique de la plage.

Déchets: Des PAV et des corbeilles sont présents sur et à proximité des plages. Ils sont régulièrement collectés. Les déchets générés

au sein du poste devront suivre selon leur nature une filière spécifique (déchets de soins par exemple). Les sauveteurs sont habitués à cela. Des points de collecte pour les exploitants seront mis en place. Pour l'ensemble des lots, les conteneurs seront toujours en dehors du périmètre de la concession. Les exploitants se conformeront aux prescriptions spécifiques du Grand Narbonne tant au niveau des créneaux horaires de collectes que des modalités de ramassage. Chaque exploitant prendra ses dispositions pour une évacuation régulière et fréquente de ses déchets au sein du lot attribué pour des questions d'hygiène, de salubrité et afin de prévenir toute nuisance olfactive.

☐ Risque de collisions (marines, aériennes) : Néant	
$\ \square$ Modifications des caractéristiques du sol et/ou du sous-s	ol : Néant
☐ Dépôts de sédiments : Néant	

Mice on proportion de afaire de la communicación de la communica

 \square Mise en suspension de sédiments : Néant

☐ Émissions de lumière : sur le secteur des Montilles, le lot 9 et les postes de secours seront fermés le soir. Sur la plage du front de mer, sans enjeu naturaliste, les éclairages nocturnes des lots avec activité accessoire de restauration seront limités à leurs propres emprises. Ils ne constitueront pas une nuisance.

□ Piétinements :

Comme exprimé dans la pièce 1 du présent dossier, des mesures sont prises pour éviter le plétinement des espaces naturels terrestres depuis les futures zones de stationnement le long du chemin des vignes et en partance du parking de la côte Vermeille. (Signalétique et balisage des sentes existantes).

Concernant les sables du médiolittoral infra languedocien (faisant l'objet du présent formulaire), il est évident que les personnes qui fréquenteront les plages piétineront cet habitat (comme sur l'ensemble des plages d'Occitanie). Limiter l'accès aux plages va à l'encontre du libre accès au rivage et à la mer et présente des enjeux forts vis-à-vis de l'économie balnéaire locale. Toutefois, cette incidence reste à relativiser en raison des éléments présents dans le tome 1 du DOCOB¹ du Site FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ».

En effet, il est stipulé que « les activités balnéaires, touristiques et plaisancières peuvent être la source d'une fréquentation accrue et donc d'un piétinement important. Le piétinement induit des écrasements, des arrachages, des tassements et des compactions du milieu.

LABBE. M., COURTEL J., SERAZIN. T., 2014. Document d'Objectifs Natura 2000 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien — Tome 1: Etat des lieux & analyse écologique. Agence des aires marines protégées, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement région Languedoc-Roussillon, Préfecture Maritime de Méditerranée, 250 p.

Toutes ces actions peuvent occasionner la dégradation voire la disparition des peuplements associés aux Sables Médiolittoraux. La fréquentation est toutefois saisonnière, ce qui permet à l'habitat de disposer d'un temps de repos au cours duquel les communautés des Sables Médiolittoraux peuvent se reconstituer ». Même si la concession dure 8 mois, la fréquentation des plages ne sera pas continue et se concentrera sur l'été. Notons que des mesures ont tout de même été prises vis-à-vis de ces sables. Elles sont présentées par la suite.

☐ Autres : Néant Commentaires :

L'ENSEMBLE DE LA FAÇADE LITTORALE « CÔTÉ MER » EST CONCERNÉ PAR CETTE ZSC. LE SITE NATURA 2000 EST MITOYEN ALL PÉRIMÈTRE DU PROJET DE CONCESSION.

AUCUN LOT, ZAM, EQUIPEMENT (DONT POSTE DE SECOURS) N'EST AU SEIN DU PÉRIMÈTRE DE CETTE ZSC

Fournir une carte de la zone d'influence

- « Côté mer », l'aire d'influence de la concession reste minime et se cantonne à une vingtaine de mètres vers le large après la limite basse du rivage. Pour autant, le projet de concession de plage prévoit une limitation des incidences sur les habitats inféodés.
- « Coté terre », cela dépend de la configuration en arrière-plage. Ainsi :
- sur le secteur 1, en dehors du périmètre de concession, l'espace terrestre est majoritairement urbain. Ainsi, il n'y a pas d'influence sur des habitats naturels (en dehors de sa partie non concernée par le front de mer). Une faible zone d'influence se limite à un cheminement existant longeant une roubine depuis le centre hospitalier :
- sur le secteur 2, l'aire d'influence de la concession implique la bande entre le chemin des vignes (ou sa périphérie proche) et le rivage au regard des futures zones de stationnement. Cette bande n'est pas du simple fait de l'installation de lots et de ZAM, mais de la fréquentation de la plage et de la nécessité de canaliser les estivants depuis le camping et les futures zones de stationnement vers la plage.



Schéma de principe de la zone d'influence (fond — Google)

Durée prévisible et période envisagée du projet

Période de 8 mois du 15 mars au 15 novembre « Montage, Exploitation, Démontage » compris.

- Préciser si les activités sont :

X diurnes

X nocturnes: au niveau des lots avec activités accessoires de restauration légère qui ne sont cependant pas ouverts toute la nuit. Ils sont présents sur le secteur 1 et accolés au front de mer qui est un espace urbain

X ponctuelles

X régulières :

Commentaires: La période de 8 mois d'occupation du domaine public maritime comprend le montage, exploitation et démontage des lots. La concession est renouvelée pour une période de 12 ans. De juin à septembre l'exploitation des lots est considérée comme régulière, en dehors de ces périodes elle peut être ponctuelle. Les ZAM peuvent accueillir des manifestations ponctuelles pouvant être soumises à des études Natura 2000 au regard des dispositions du Code de l'Environnement.

2021

7

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

cf. pièce n° 4 (note exposant les investissements devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelle).

Nom et numéro du ou des sites directives Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Occitanie

Directive Habitats

Site ZSC FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien »

Cartographie

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000 (cf. pièce 2.1 du dossier)
- Plan de masse, plan cadastral (cf. pièce 2.2 du dossier)
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet (cf. carte jointe au formulaire)
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives,

Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès (non concerné)

2. État des lieux écologique

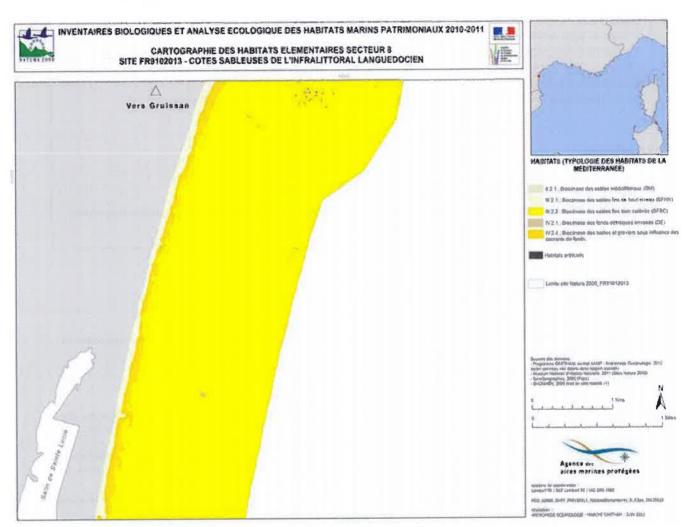
L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel. Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES:

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS: Dans l'aire d'influence du projet de renouvellement de la concession. La définition des habitats cidessus s'est faite via des visites sur site couplées aux données des sites Natura 2000 ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME », ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME », et FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ».

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires	
	plage	х	ll s'agit de l'habitat « Plage de sable sans végétation » suivant le Document d'objectifs des site FR 9101441 et FR9112006. Ce n'est pas un habitat d'intérêt communautaire.	
Milieux littoraux et marins	Sables médiolittoraux et Sables fins de haut niveau	х	Les sables médiolittoraux correspondent à la moyenne plage. « Côté terre », ils se caractérisen par des bandes de soble étraites, fréquemment mouillées par les vagues. Cette zone passe pa des alternances d'immersions et d'émersions, du fait des variations du niveau du plan d'eau Cet habitat est intégré dans un habitat plus vaste appelé « Replats boueux ou sableux exondé à marée basse (Code 1140) » justifiant le classement des espaces en ZSC. Les sables fins de haut niveau (SFHN), se caractérisent par des bandes de sable étraites parallèles à a plage, immergées on les trouve de 0 m jusqu'à 8 m de profondeur au maximum ils succèdent donc aux sables médiolittoraux. Nous estimons que les mesures pour maitriser les effets sur les sables médiolittoraux seront suffisantes pour limiter toute incidence sur les sable fins de haut niveau (d'ailleurs, les enjeux sont les mêmes)	
	prés salés	х	Les prés-salés et les fourrés halophiles méditerranéens se situent en arrière plage, et son traversés par de nombreuses sentes dant certaines seront reprises pour matérialiser des cheminements (via balisage et signalétique) depuis le camping de la côte Vermeille, ainsi qui	
	Fourrés halophiles méditerranéens	х	depuis les futures zones de stationnement le long du chemin des vignes créées pour compense la fermeture de la plage aux véhicules terrestres et ainsi assurer le libre accès au rivage et le	
	Dunes embryonnaires	х	mer. Ces dunes embryonnaires sont très localisées, elles se trouvent à proximité de la limite sud du front de mer.	

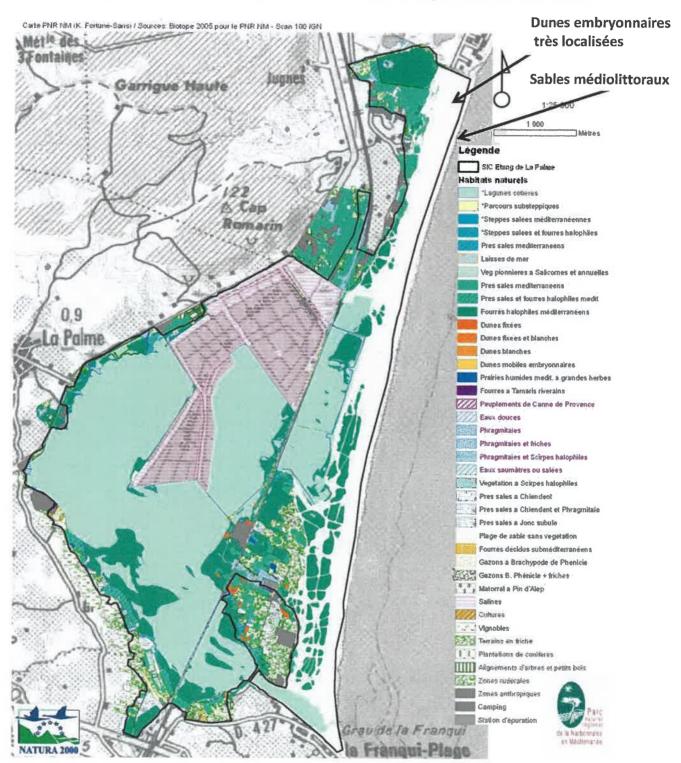


Aperçu des principaux habitats marins

Commissaire Enquêteur

2 0 JUL 2021CARTE 18

Habitats naturels présents sur le Site d'intérêt communautaire (SIC) "Complexe lagunaire de La Palme"



Aperçu des principaux habitats terrestres



Aperçu des principaux habitats : 1re ligne sables médiolittoraux, 2nd ligne : fourrés et prés salés 3em ligne limite sable avec fourrés et prés salés, 4eme ligne : fourrés, prés salés et dunes embryonnaires à proximité de la limite sud du front de mer (très localisée)

Piece n° 7. Famillet n° 15/40

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur
20 July 2021

TABLEAU DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE:

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Il s'agit ici des habitats du FSD pour le Site FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ».

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Non notable si l'on considère les points suivants	Les Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (Code 1110), déclinés en sous-habitats : o Sables fins de haut niveau (1110-5); o Sables fins bien calibrés (1110-6); o Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (1110-7). Il y aura logiquement des interactions avec les sables fins de haut niveau en raison du caractère mitoyen du projet de concession avec cet habitat.
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		Les Replats boueux ou sableux exondés à marée basse regroupant les Sables médiolittoraux (Code 1140-9). Il y aura logiquement des interactions en raison du caractère mitoyen du projet de concession avec cet habitat.

TABLEAU DES ESPÈCES FAUNE, FLORE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPÈCES	NOM ET CODE DES ESPÈCES LISTÉES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)				
Plantes							
Oiseaux							
Mammifères							
Amphibiens	Néant, le formulaire standard de données de la ZSC FR9102013 « CÔTES SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN » ne mentionne						
Reptiles		aucune espèce faunistique ou floristique marine ou terrestre.					
Insectes							
Poissons							
Crustacés							

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consultés ?	 Site de la DREAL Occitanie pour la localisation du Site http://reseau-languedocmer.n2000.fr/ Site de l'INPN pour consulter le FSD et l'écologie des espèces animales et les caractéristiques des habitas (renvoi vers les cahiers Natura 2000).
Quels sont les contacts pris ?	Néant
Quels documents avez-vous consultés ?	 Formulaire standard de données et fiche de synthèse du site ANDROMEDE OCEANOLOGIE, 2012. Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » FR 9102013. Contrat ANDROMEDE OCEANOLOGIE/AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES. 266 p;
	 LABBE. M., COURTEL J., SERAZIN. T., 2014. Document d'Objectifs Natura 2000 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien — Tome 1: Etat des lieux & analyse écologique. Agence des aires marines protégées, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement région Languedoc-Roussillon, Préfecture Maritime de Méditerranée, 250 p.

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passages, les dates des relevés et les protocoles utilisés : Visites sur site le 14/08/18 le 15/03/2019. Elles ont confirmé la répartition des habitats comme présentée dans le DOCOB de la ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME », de la ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME » et de la ZSC FR9102013 « CÔTES SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN » et ont permis la localisation de dunes embryonnaires.

3. Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite);
- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus);
- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus;
- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés.

Le plan du projet par rapport au site ZSC FR9102013 « CÔTES SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN » est joint au présent formulaire.

Le projet est limitrophe à la ZSC FR9102013 « CÔTES SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN ». Aucun lot, ZAM ou équipement n'est intégré dans son périmètre. Ce formulaire d'incidences Natura 2000 s'est donc attaché à voir si le projet pouvait avoir des incidences les habitats désignant ce site Natura 2000. Suivant le DOCOB, divers facteurs peuvent induire des incidences sur l'habitat Sables médiolittoraux (Code 1140-9). Il s'agit :

- des aménagements du littoral tels que les digues et les enrochements à l'origine de leur destruction :
 - le projet de concession ne va pas induire de telles structures.
- de la fréquentation touristique où les activités balnéaires, touristiques et plaisancières peuvent être la source d'une fréquentation accrue et donc d'un piétinement important à l'origine d'écrasements, des arrachages, des tassements et des compactions du milieu. Toutes ces actions peuvent occasionner la dégradation voire la disparition des peuplements associés aux Sables Médiolittoraux.
 - le projet de concession :
 - ne positionnera aucun lot de plage, aucune ZAM, ni aucun équipement sur ces habitats. Un libre passage sera maintenu entre les lots, les ZAM et la ligne du rivage.
 - proposera des mesures spécifiques pour les exploitants et la municipalité. Ils seront incités à prendre en compte cet habitat au cours des périodes de préparation et de remise en état des plages en amont et en aval de la saison balnéaire (ne pas rouler sur ces habitats, limiter l'emprise du chantier...);
 - la fermeture de la plage aux véhicules terrestres répond favorablement à ce point ;
 - les engins nautiques motorisés ou non devront être disposés en dehors de la zone d'immersion induite par les vagues ou au mouillage (exploitant et poste de secours). Dans le cadre de manifestation au sein des ZAM, cette logique sera maintenue. Pour remarque, les manifestations au sein des ZAM pourront faire l'objet d'analyses des incidences Natura 2000;
 - installera des signalétiques qui sensibiliseront les usagers aux espaces naturels en présence. Cela ne limitera pas la fréquentation, mais ça réduira d'autres incidences comme les pollutions par les déchets;
 - Les sauveteurs seront sensibilisés aux enjeux environnementaux. À ce titre, les déplacements en quad ne se feront pas sur la bande de 15 mètres énoncée dans la partie entretien des plages;
 - Remarque : rappelons que suivant le DOCOB, la fréquentation est saisonnière, ce qui permet à l'habitat de disposer d'un temps de repos au cours duquel les communautés des Sables Médiolittoraux peuvent se reconstituer.
- de la mauvaise qualité de l'eau qui influe fortement sur l'état des peuplements médiolittoraux. Suivant le DOCOB, cet habitat est directement exposé et menacé par les écoulements provenant des bassins versants et les pollutions de surface, comme les pollutions marines accidentelles (engendrant par exemple des dépôts de nappes d'hydrocarbures). Les sources potentielles de pollutions de cet habitat peuvent être diverses (les eaux de ruissellement, les eaux grises et noires issues des bateaux de plaisance, les polluants chimiques, les matières organiques ou encore les macro-déchets dus à l'activité touristique).
 - le projet de concession :
 - les postes de secours 1, 2, 3, 4 sont raccordés au réseau d'assainissement grâce à des réseaux enterrés dans le sable. Ces derniers restent à demeure et seront mis en attente pour éviter toute pollution en dehors de la période estivale (vidange des eaux usées par refoulement dans les réseaux publics, fermeture du branchement avec les réseaux publics, démontage des raccords verticaux et du poste de refoulement lorsque ce dernier est sur la plage, fermeture hermétique des canalisations enfouies). Le poste de secours n° 5 n'est pas raccordé au réseau d'assainissement, il ne dispose pas de sanitaire. Les sauveteurs du poste de secours n° 5 utiliseront le poste de secours n° 4;
 - pour des raisons techniques, aucun lot de plage n'est raccordé à l'eau potable ou au réseau d'assainissement. Cette configuration induit une organisation particulière des activités accessoires de restauration légère et de buvette pour éviter tout rejet liquide à l'extérieur du lot. Ces dispositions seront cristallisées dans les conventions d'exploitation et le cahier des charges de la concession;
 - les sanitaires publics seront soit raccordés aux réseaux d'assainissement, soit autonomes (où les raccordements ne sont pas possibles) avec des contrats d'entretien et de pompage/évacuation des eaux usées vers des filières agréées;
 - l'emploi de produits d'hygiène est interdit sur les plages au niveau des douches (signalétique et arrêté municipal):
 - si l'exploitant met en place une activité de location d'engins nautiques, motorisés ou non, il :
 - ne devra pas entretenir son matériel nautique sur la plage ;
 - ne devra pas effectuer de réparation de son matériel nautique sur la plage;
 - ne devra pas effectuer de ravitaillement en carburant de son matériel nautique sur la plage;
 - devra disposer de kit anti-pollution en cas de problème technique accidentel.

Cette remarque est également valable pour les zodiacs des postes de secours.

Pièce nº 7. Femillet nº 16/40

René LEMPEREUR³ Commissaire Enquêteur

20 JUIC. 2821

• Des PAV et des corbeilles sont présents sur et à proximité des plages. Ils sont régulièrement collectés. Les déchets générés au sein du poste devront suivre selon leur nature une filière spécifique (déchets de soins par exemple). Les sauveteurs sont habitués à cela. Des points de collecte pour les exploitants seront mis en place. Pour l'ensemble des lots, les conteneurs seront toujours en dehors du périmètre de la concession. Les exploitants se conformeront aux prescriptions spécifiques du Grand Narbonne tant au niveau des créneaux horaires de collectes que des modalités de ramassage. Chaque exploitant prendra ses dispositions pour une évacuation régulière et fréquente de ses déchets au sein du lot attribué pour des questions d'hygiène, de salubrité et afin de prévenir toute nuisance olfactive;

- de la dégradation mécanique issue de l'entretien des plages :
 - concernant l'entretien des plages, le premier nettoyage interviendra en mars (hors période de présence des oiseaux) avec des moyens adaptés aux espaces naturels. Outre respecter les accès définis à cet effet, les modalités d'entretien tiendront compte des enjeux environnementaux identifiés. Ainsi, aucun criblage mécanique ne sera fait au sein des sansouires, des dunes embryonnaires et sur une bande d'environ 15 mètres tout du long du littoral correspondant à la bande de sable étroite fréquemment mouillée par les vagues en condition normale (sable médiolittoraux) à laquelle s'ajoute une bande en faveur de la présence éventuelle du gravelot à collier interrompu. Sur ces espaces, le nettoyage sera manuel. En dehors du front de mer jusqu'à la limite communale avec La Palme, à compter de la limite de la bande de 15 mètres susvisée, la cribleuse passera sur une bande de 40 mètres qui correspond aux stabulations des personnes ayant une activité de baignade. Elle permet aussi d'avoir une emprise minimum de l'action de criblage tout en ayant une action efficace sur les zones de stabulation susvisées qui sont susceptibles de présenter une concentration de déchets plus importante. Les déchets de la laisse de mer seront ramassés manuellement.



Exemple de non-criblage des sables-médiolittoraux/zone Gravelot — Zone de criblage (fond Google)

Au regard de ces éléments, le projet de renouvellement de la concession des plages naturelles n'aura pas d'incidence jugée comme significative sur la ZSC FR9102013 « CÔTES SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN ». Le cahier des charges de la concession et les conventions d'exploitation qui intégreront tous deux une dimension environnementale que les exploitants et la Commune devront respecter. Des mesures pourront être également inscrites dans l'arrêté municipal réglementant l'utilisation des plages.

4. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

À titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

X NON

☐ OUI dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le: 22/04/20

À: Port la Nouvelle

Nom et signature: Monsieur Henri MARTIN, Maire de Port la Nouvelle



Pièces jointes au présent formulaire

- Plan du projet de renouvellement de la concession avec localisation du site Natura 2000;
- Formulaire Standard de Données (FSD).

Pièce n° 7. Fauillet n° 17/40

René LEMPEREUR

Commissaire Enquêteur

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000 À L'ATTENTION DES MAITRES D'OUVRAGE

NATURA 2000

3. ZPS FR9112035 « CÔTE LANGUEDOCIENNE »

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.

Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet :

Projet de renouvellement de la concession des plages naturelles sur la Commune de Port La Nouvelle pour une durée de 12 ans (2021 à 2032)

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : Commune de la Port la Nouvelle Commune et département : Port la Nouvelle (11)

Adresse: Place du 21 Juillet 1844, BP 62, 11 210 PORT LA NOUVELLE

Téléphone : 04 68 40 30 40

Fax: 04 68 48 27 62

Email: accueilurbanisme@mairiepln.com

Coordonnées du service départemental instruisant le dossier :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

SATEN (Service Aménagement Territorial Est et Maritime)

Rue du Pont de l'Avenir, BP 813,

11108 Narbonne Cedex

Tel: 0468902200 Fax:0468325113 Mail: ddtm@aude.gouv.fr

Personnes en charge de l'instruction du dossier

Messieurs Yannick GUILHOU (yannick.guilhou@aude.gouv.fr) et Stephan BOUSQUET (stephan.bousquet@aude.gouv.fr)

Sommaire

1. Description du projet	
2. État des lieux écologique	7
3. Analyse des incidences du projet	12
4 Conclusion	13

2021

1. Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Projet de renouvellement de la concession des plages naturelles sur la Commune de Port La Nouvelle pour une période de 12 ans (2021-2032).

Ce projet permet d'organiser et de réglementer le fonctionnement des lots de plage, des Zones d'Activités Municipales (ZAM) et des équipements destinés à répondre aux besoins du service public des bains de mer sur les plages concédées.

Les activités autorisées au niveau des lots de plages sont la « Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère », la « Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette », la « Location de matériel de plage et/ou activités nautiques motorisées avec possibilité d'activité accessoire de buvette » et la « Location de matériel de plage et/ou activités nautiques non motorisées ».Les Zones d'Activités Municipales sont destinées aux manifestations sportives ponctuelles ou se présenter sous la forme de terrains de sport (terrains de Volley-Ball, de Sand-Ball, Football sur sable par exemple).

Pour remarque, le projet de concession considère également les équipements (hors périmètre de concession) qui participent à la mise à disposition des bains de mer aux estivants (aire de stationnement existante ou projetée le long du chemin des vignes, cheminements PMR menant à la concession, douches, sanitaires, réseaux primaires et secondaires, points de collecte des déchets, signalétiques, poste de secours...).

Localisation

Le projet de renouvellement de la concession se situe dans le département de l'Aude, sur la portion littorale Nouvelloise s'étalant jusqu'à la limite communale avec La Palme à partir de la digue du phare. Cette portion est séparée en 2 secteurs de plage dont les limites sont définies dans une délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2010 (cf. Annexe 8.1 du présent dossier). Ces deux secteurs, et le périmètre de la concession, sont matérialisés sur les pièces graphiques du présent dossier (cf. pièces 2) et se présentent ainsi :

- Secteur 1 : plage du front de mer ;
- Secteur 2 : plage des Montilles.

Comme expliqué dans la pièce 1 du présent dossier, la plage de la vieille nouvelle n'a pas été sollicitée pour le renouvellement de la concession.

Littoral	Secteur	Plage sollicitée pour la concession	Surface totale Plage sollicitée (m²)	Linéaire total plage (ml)	
NORD	PLAGE DE LA VIEILLE NOUVELLE NON SOLLICITÉE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION				
SUD	1	Plage du Front de Mer	255 252	1332	
	2	Plage des Montilles	1 236 473	2545	
		Total	1 491 725	3877	





Extrait de la Carte SHOM 6844 « De port Barcarès à l'embouchure de l'Aude » (source DATA SHOM)/photographie aérienne (Google)

Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Le projet de renouvellement de la concession des plages naturelles est spécifique au service public des bains de mer. Ce service est conditionné :

- par des lots de plages et des Zones d'Activités municipales situés sur le Domaine Public Maritime au sein d'un périmètre de concession ;
- par des équipements annexes (sur ou à l'extérieur de la concession) qui participent au bon déroulement de ce service des bains de mer (parking, cheminements menant à la concession, douches, sanitaires, réseaux primaires et secondaires, points de collecte des déchets, signalétiques, Poste de secours...).

La concession s'étale sur 12 saisons balnéaires. L'occupation du Domaine Public Maritime est limitée à 8 mois par an (15/03 -15/10) (montage et démontage des lots compris). Entre ces périodes, les plages seront libres de tout équipement sauf certains (postes de secours 1, 2, 3 et réseaux souterrains alimentant les postes 1, 2,3 et 4 – sécurisés après la saison, signalisation indiquant que les plages ne sont pas surveillées).

Le détail des activités et des emprises des lots et ZAM au sein du périmètre de la concession se trouvent dans le tableau ci-dessous. Pour remarque, il n'apparait pas de contradiction avec l'Article R.2124-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipulant qu'un minimum de 80 % de la longueur du rivage, par plage, et de 80 % de la surface de la plage, dans les limites communales, doit rester libre de tout équipement et installation.

Ce tableau est traduit graphiquement dans les pièces 2 du dossier de renouvellement de la concession.

Lots/ZAM	Activités de plage	Dimension (Longueur x profondeur)	Mètres linéaires occupés	Surfaces occupée
	SECTEUR 1 — PLAGE DU FRONT DE MER (LECTU	JRE NORD-\$UD)		
	ZAM 1	60x60	60	3600
Lot 1	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 2	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 3	Location de matériel de plage avec possibilité d'activité accessoire de restauration légère	15x40	15	600
Lot 4	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de Buvette	15x40	15	600
Lot 5	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	15x40	15	600
Lot 6	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	15x40	15	600
	ZAM 2	50x44	50	2200
	ZAM 3	15x20	15	300
Lot 7	Location de matériel de plage et/ou activités nautiques motorisées avec possibilité d'activité accessoire de buvette	10x20	10	200
Lot 8	Location de matériel de plage et/ou activités de loisir (ex. jeux d'enfants) avec possibilité d'activité accessoire de buvette	20x30	20	600
	ZAM 4	15x20	15	300
	SECTEUR 2 — PLAGE DES MONTILLES (LECTUR	E NORD-SUD)		
	ZAM 5	100x50	100	5000
Lot 9	Location de matériel de plage et/ou activités nautiques non motorisées	20x10	20	200

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Les travaux connexes n'induisent pas la création de structures, mais l'installation temporaire d'équipements qui participent à la mise à disposition des bains de mer aux estivants (installation des lots de plages, des ZAM, cheminements PMR, douches, sanitaires autonomes, points de collecte des déchets, réseaux secondaires, signalétiques, balisage des sentes depuis les zones de stationnement le long du chemin des vignes et du camping de la Côte Vermeille, postes de secours non restés à demeure...).

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

Pièce n° 7. Famillet n° 19/40

René LEMPEREUR 5

COMM	nissan	e End	queteur	
	70	棚上	2021	

□ rojets on miliou equatique (dont monic)	
☐ rejets en milieu aquatique (dont marin) Néant :	
 les sanitaires publics seront soit raccordés aux réseaux d'assainissement, soit autonomes (où avec des contrats d'entretien et de pompage/évacuation des eaux usées vers des filières agréée l'emploi de produits d'hygiène est interdit sur les plages au niveau des douches (signalétique e 	5;
 les postes de secours 1, 2, 3, 4 sont raccordés au réseau d'assainissement grâce à des réseaux à demeure, et ils seront mis en attente pour éviter toute pollution en dehors de la période estiva dans les réseaux publics, fermeture du branchement avec les réseaux publics, démontage des railorsque ce dernier est sur la plage, fermeture hermétique des canalisations enfouies). Le poste d'assainissement, il ne dispose pas de sanitaire. Les sauveteurs du poste de secours n° 5 utiliseror pour des raisons techniques, aucun lot de plage n'est raccordé à l'eau potable ou au réseau a une organisation particulière des activités accessoires de restauration légère et de buvette pour Ces dispositions seront cristallisées dans les conventions d'exploitation et le cahier des charges de 	ale (vidange des eaux usées par refoulement ccords verticaux et du poste de refoulement de secours n° 5 n'est pas raccordé au réseau nt le poste de secours n° 4; d'assainissement. Cette configuration induit de éviter tout rejet liquide à l'extérieur du lot.
☐ Bruits: les émergences sonores liées à la concession ne constituent pas une nuisance notabl	le sur les espaces périphériques :
 les émergences récurrentes sont relatives à celui d'une plage fréquentée. L'essentiel des activ mer (secteur 1) avec des zones urbaines en arrière-plage; 	rités se concentrera sur la plage du front de
 les émergences liées au montage et au démontage des lots et des postes de secours 4 et s' restent de configuration assez simple et induisent des chantiers rapides n'impliquant pas la mo bruyants; 	5 ne sont que temporaires. Ces structures obilisation prolongée de matériels lourds et
- au regard de leur nature (entretien en mouvement de faible durée et non stationnaire), l'éme des plages reste à relativiser ;	
 seuls le lot 9 et les postes de secours 3/4/5 sont situés en dehors du secteur du front de mer plage. Au regard des activités sur ces structures en espaces remarquables, les émergences so nuisances et ne peuvent être comparées à des restaurants de plage.de 1200 m² avec ambi fermeture; 	nores ne sont pas considérées comme des
 la fermeture de la plage des Montilles aux véhicules terrestres motorisés améliorera la situa accrue sur ces espaces. 	ation existante et favorisera une quiétude
☐ Vibrations : au regard du substrat meuble qu'est le sable, tout phénomène de vibration coi	nséquent n'est à craindre
☐ Houle, vagues: Néant, le projet n'aura pas d'influence sur la houle et les vagues	
☐ Pollutions : cf. volet « rejets en milieu aquatique ». Des PAV et des corbeilles sont préser sont régulièrement nettoyées. Enfin, des signalétiques sont mises en place pour une utilisation p	
Déchets: Des PAV et des corbeilles sont présents sur et à proximité des plages. Ils sont réau sein du poste devront suivre selon leur nature une filière spécifique (déchets de soins par exe Des points de collecte pour les exploitants seront mis en place. Pour l'ensemble des lots, les périmètre de la concession. Les exploitants se conformeront aux prescriptions spécifiques du Grahoraires de collectes que des modalités de ramassage. Chaque exploitant prendra ses disposfréquente de ses déchets au sein du lot attribué pour des questions d'hygiène, de salubrité et afi	emple). Les sauveteurs sont habitués à cela. conteneurs seront toujours en dehors du and Narbonne tant au niveau des créneaux positions pour une évacuation régulière et
☐ Risque de collisions (marines, aériennes) : Néant	
☐ Modifications des caractéristiques du sol et/ou du sous-sol : Néant	
☐ Dépôts de sédiments : Néant	
☐ Mise en suspension de sédiments : Néant	
Émissions de lumière : sur le secteur des Montilles, le lot 9 et les postes de secours ser mer, sans enjeu naturaliste, les éclairages nocturnes des lots avec activité accessoire de re emprises. Ils ne constitueront pas une nuisance.	ont fermés le soir. Sur la plage du front de stauration seront limités à leurs propres
□ Piétinements :	
Comme exprimé dans la pièce 1 du présent dossier, des mesures sont prises pour éviter le ple depuis les futures zones de stationnement le long du chemin des vignes et en partance du par balisage des sentes existantes). Pour remarque, des précisions sont apportées sur les habitats d'Intérêt Communautaire FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien »	king de la côte Vermeille. (Signalétique et
☐ Autres: Néant	
Commentaires :	
L'ENSEMBLE DE LA FAÇADE LITTORALE « CÔTÉ MER » EST CONCERNÉ PAR CETTE ZPS AU PÉRIMÈTRE DU PROJET DE CONCESSION.	. LE SITE NATURA 2000 EST MITOYEN
AUCUN LOT, ZAM, EQUIPEMENT (DONT POSTE DE SECOURS) N'EST AU SEIN	DU PERIMETRE DE CETTE ZPS

Fournir une carte de la zone d'influence

- « Côté mer », l'aire d'influence de la concession reste minime et se cantonne à une vingtaine de mètres vers le large après la limite basse du rivage. Pour autant, le projet de concession de plage prévoit une limitation des incidences sur ces habitats.
- « Coté terre », cela dépend de la configuration en arrière-plage. Ainsi :
- sur le secteur 1, en dehors du périmètre de concession, l'espace terrestre est majoritairement urbain. Alnsi, il n'y a pas d'influence sur des habitats naturels (en dehors de sa partie non concernée par le front de mer). Une faible zone d'influence se limite à un cheminement existant longeant une roubine depuis le centre hospitalier :
- sur le secteur 2, l'aire d'influence de la concession implique la bande entre le chemin des vignes (ou sa périphérie proche) et le rivage au regard des futures zones de stationnement. Cette bande n'est pas du simple fait de l'installation de lots et de ZAM, mais de la fréquentation de la plage et de la nécessité de canaliser les estivants depuis le camping et les futures zones de stationnement vers la plage.



Schéma de principe de la zone d'influence (fond — Google)

Durée prévisible et période envisagée du projet

Période de 8 mois du 15 mars au 15 novembre « Montage, Exploitation, Démontage » compris.

- Préciser si les activités sont :

X diurnes

nocturnes: au niveau des lots avec activités accessoires de restauration légère qui ne sont cependant pas ouverts toute la nuit. Ils sont présents sur le secteur 1 et accolés au front de mer qui est un espace urbain

X ponctuelles

X régulières :

Commentaires: La période de 8 mois d'occupation du domaine public maritime comprend le montage, exploitation et démontage des lots. La concession est renouvelée pour une période de 12 ans. De juin à septembre l'exploitation des lots est considérée comme régulière, en dehors de ces périodes elle peut être ponctuelle. Les ZAM peuvent accueillir des manifestations ponctuelles pouvant être soumises à des études Natura 2000 au regard des dispositions du Code de l'Environnement.

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

cf. pièce n° 4 (note exposant les investissements devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelle).

Nom et numéro du ou des sites directives Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Occitanie

Directive Oiseaux

Site ZPS FR9112035 Côte languedocienne

Pièce n° 7. Ferrillet n° 20/40
René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

Cartographie

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000 (cf. pièce 2.1 du dossier)
- Plan de masse, plan cadastral (cf. pièce 2.2 du dossier)
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet (cf. carte jointe au formulaire)
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives,

Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès (non concerné)

2. État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel. Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES:

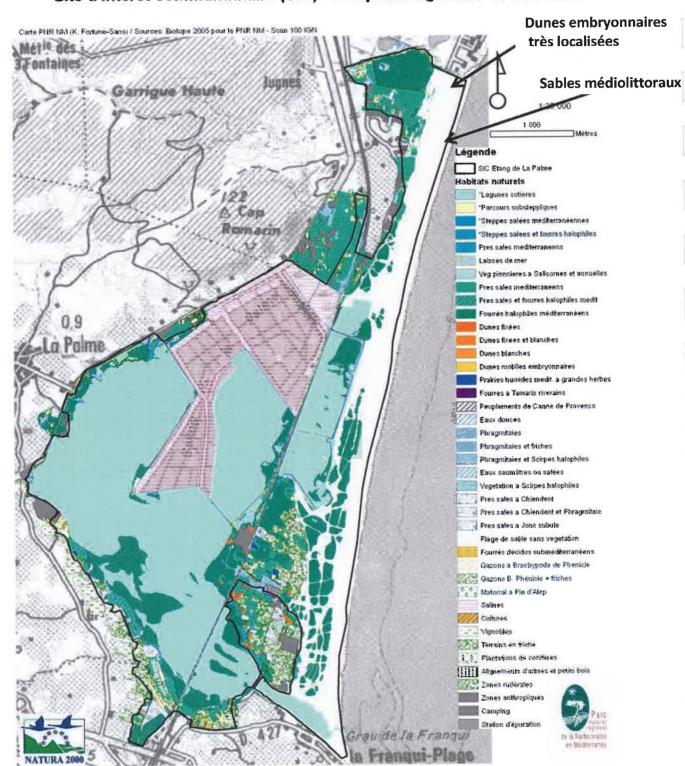
Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS: Dans l'aire d'influence du projet de renouvellement de la concession. La définition des habitats cidessus s'est faite via des visites sur site couplées aux données des sites Natura 2000 ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME », ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME », et FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ».

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires	
	plage	x	Il s'agit de l'habitat « Piage de sable sans végétation » suivant le Document d'objectifs des sites FR 9101441 et FR9112006. Ce n'est pas un habitat d'intérêt communautaire.	
	Sables médiolittoraux et Sables fins de haut niveau	×	Les sables médiolittoraux seront développés dans le formulaire inhérent au site FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien »	
Milieux littoraux et marins	prés salés	х	Les prés-salés et les fourrés halophiles méditerranéens se situent en arrière plage, et sont traversés par de nombreuses sentes dont certaines seront reprises pour matérialiser des	
	Fourrés halophiles méditerranéens	х	cheminements (via balisage et signalétique) depuis le camping de la côte Vermeille, ainsi que les futures zones de stationnement le long du chemin des vignes créées pour compenser la fermeture de la plage aux véhicules terrestres et ainsi assurer le libre accès au rivage et la mer. Ces dunes embryonnaires sont très localisées, elles se trouvent à proximité de la limite sud du front de mer.	
	Dunes embryonnaires	х		

CARTE 18

Habitats naturels présents sur le Site d'intérêt communautaire (SIC) "Complexe lagunaire de La Palme"



Aperçu des principaux habitats terrestres (les sables médiolittoraux seront développés dans le formulaire inhérent au site FR9102013 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ») Pièce nº 7. Femillet nº 21/40

René LEMPEREUR9 Commissaire Enquêteur



Aperçu des principaux habitats : 1re ligne sables médiolittoraux, 2nd ligne : fourrés et prés salés 3em ligne limite sable avec fourrés et prés salés, 4eme ligne : fourrés, prés salés et dunes embryonnaires à proximité de la limite sud du front de mer (très localisée)

TABLEAU DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
Néant	mer » ou « côté terre » la p mis en évidence Conservation FR91014 spéciale FR9112006 « ÉT « CÔTES	habitat d'intérêt communautaire n'est mentionné. Toutefois, « côté rise en considération des habitats dans l'aire d'influence du projet sont dans les formulaires simplifiés propres à la Zone Spéciale de 41 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME », la Zone de protection FANG DE LAPALME » et la Zone Spéciale de Conservation FR9102013 SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN » res concluent à l'absence d'incidence notable du projet sur ces habitats

TABLEAU DES ESPÈCES FAUNE, FLORE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPÈCES	NOM ET CODE DES ESPÈCES LISTÉES SUR LE FSD	Cocher sì le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes	Néant	Néant	Néant
	Goéland d'Audouin Larus audouinii		Le Goéland d'Audouin est un oiseau qui dépend essentiellement des ressources marines et ne s'éloigne jamais loin de la mer tout au long de son cycle annuel bien qu'il fréquente parfois d'autres milieux comme les lagunes en période hivernale. En période de reproduction, il fréquente en général les falaises rocheuses et les îles ou îlots à 50 m du rivage voire des marais saumâtres. Les habitats dans l'oire d'influence ne correspondent pas aux exigences écologiques de cette espèce
	Goéland railleur — Larus genei		Le Goéland railleur est largement inféodé à lagunes saumâtres et salins littoraux. Les habitats dans l'aire d'influence ne correspondent pas aux exigences écologiques de cette espèce
	Mouette mélanocéphale — Larus melanocephalus		La Mouette mélanocéphale niche sur les îlots de végétation situés sur des marais salants, des lagunes, des roselières sur les fleuves. Les habitats dans l'aire d'influence ne correspondent pas aux exigences écologiques de cette espèce
	Plongeon arctique — Gavia arctica		Le Plongeon arctique se reproduit dans les eaux douces, surtout dans les lacs peu profonds, plus favorables pour l'alimentation. Il recherche les îlots ou les berges en pente douce, avec de la végétation pour abriter le nid, à l'abri du dérangement et des prédateurs terrestres. En hiver, les stationnements se concentrent principalement sur les grandes lagunes saumâtres (Thau) et en mer, bien souvent à proximité des graus naturels (zone d'échange hydraulique entre les lagunes et la mer). Les habitats dans l'aire d'influence ne correspondent pas aux exigences écologiques de cette espèce
	Puffin des Baléares - Puffinus puffinus mauretanicus	Non notable si l'on considère	Le Puffin des Baléares niche à même le sol dans des grottes et fissures à flanc de falaises côtières sur des îles et îlots des Baléares. Les habitats dans l'aire d'influence ne correspondent pas aux exigences écologiques de cette espèce
Oiseaux Sterne caugek Sterna sandvicensis	les points	La Sterne caugek est essentiellement marine. En période de reproduction, elle fréquente les îlots côtiers rocheux, les lagunes littorales ou les bassins de saliculture. Hors reproduction, elle fréquentera également les estuaires sablo-vaseux, les plages et les côtes rocheuses, pour se reposer et se nourrir lors de ses déplacements migratoires. En période hivernale, elle sera plutôt pélagique. Les habitats dans l'aire d'influence peuvent être fovorables à cette espèce hors reproduction	
	Sterne hansel — Gelochelidon nilotica		La Sterne hansel présente la particularité, pour une sterne, de s'alimenter parfois jusqu'à 20 km de ses colonies, dans une gamme d'habitats variés des zones steppiques, des champs cultivés, des rizières, des marais d'eau douce et saumâtre. Pour la reproduction, elle recherche des îlots à l'abri de la prédation terrestre : dans les lagunes, les salins, les marais d'eau douce ou saumâtre, sur les lacs de barrage.
	Sterne naine — Sterna albifrons		Au cours de la période de nidification, les oiseaux côtiers fréquentent principalement les plages tranquilles, les zones portuaires, les lagunes côtières, les marais salants, secondairement les îles sablonneuses et en Méditerranée, les plages, dunes ainsi que les arrières-dunes.
Sterne pierregarin — Sterna hirundo			La Sterne pierregarin est essentiellement inféodée au milieu aquatique (lac, cours des rivières et des fleuves, littoraux) tout au long de son cycle annuel (nidification, hivernage et halte migratoire). En période de nidification, l'espèce se retrouve sur le littoral, le long des grands cours d'eau et sur les lacs, gravières, bassins et lagunes continentales. La pierregarin préfère les îlots, bancs de sable et de galets, ainsi que plus récemment, les éléments artificiels mis à sa disposition (radeaux de nidification) et plus accidentellement, les ouvrages anthropiques, digues, piles de ponts désaffectés, embarcadères pour s'y installer.
	Puffin yelkouan — Puffinus yelkouan		Le Puffin yelkouan est une espèce pélagique qui se reproduit exclusivement dans des cavités rocheuses (failles, fissures, crevasses), sous des blocs rocheux (éboulis) ou dans des terriers qu'il creuse dans le sol. Les habitats dans l'aire d'influence ne correspondent pas aux exigences écologiques de cette espèce

Pièce n° 7. Famillet n° 22/40

René LEMPEREUR¹¹
Commissaire Enquêteur

Mammifères	Néant	Néant	Néant 20 1111. 2021
Amphibiens	Néant	Néant	Néant
Reptiles	Néant	Néant	Néant
Insectes	Néant	Néant	Néant
Poissons	Néant	Néant	Néant
Crustacés	Néant	Néant	Néant

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consultés ?	 Site de la DREAL Occitanie pour la localisation du Site http://reseau-languedocmer.n2000.fr/ Site de l'INPN pour consulter le FSD et l'écologie des espèces animales et les caractéristiques des habitas (renvoi vers les cahiers Natura 2000): Inpn.mnhn.fr
Quels sont les contacts pris ?	Néant
Quels documents avez-vous consultés ?	 Formulaire standard de données et fiche de synthèse du site Document d'objectifs des sites FR 9101441 et FR9112006 Étang de la Palme Rufray X 1 Garbé R 1 David L 2 & Di-Méglio N 2, 2015. État des lieux des connaissances du patrimoine ornithologique du Golfe du Lion (BIOTOPE) FLISIAK F., RIVIERE T., COURTEL J., 2016. Document d'objectifs Natura 2000, site Côte languedocienne (FR9112035) - Tome I, Etat des lieux et analyse écologique, Agence française pour la biodiversité, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement région Languedoc-Roussillon, Préfecture Maritime de Méditerranée, 113p.

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passages, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Visites sur site le 14/08/18 le 15/03/2019. Elles ont confirmé la répartition des habitats comme présentée dans le DOCOB de la ZSC FR9101441 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE LAPALME », de la ZPS FR9112006 « ÉTANG DE LAPALME » et de la ZSC FR9102013 « CÔTES SABLEUSES DE L'INFRALITTORAL LANGUEDOCIEN » et ont permis la localisation de dunes embryonnaires.

3. Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir. Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite);
- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) ;
- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus;
- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés.

Le plan du projet par rapport au site ZPS FR9112035 « CÔTÉ LANGUEDOCIENNE » est joint au présent formulaire.

Le projet est limitrophe à la Zone de Protection Spéciale FR9112035 « Côte Languedocienne ». Aucun lot, ZAM ou équipement n'est intégré dans son périmètre. Ce formulaire d'incidences Natura 2000 s'est donc attachés à voir si le projet pouvait avoir des incidences sur les oiseaux justifiants cette ZPS (et susceptibles d'être présents dans l'aire d'influence du projet) à travers la dégradation des habitats pouvant être favorables à ces derniers et leur dérangement ou atteinte. Après analyse de l'écologie des espèces inscrites dans le FSD dudit site, seule la sterne naine (et dans une moindre mesure les Sternes Hansel, Caugek et Pierregarin) est susceptible de trouver des conditions favorables (plage/prés-salés/fourrés). Ces oiseaux sont généralement présents sur le littoral languedocien d'avril à aout/septembre avant d'effectuer leur migration. Interdire l'accès aux plages n'est pas envisageable dans le souci de respecter le libre accès au rivage des populations. Toutefois, le projet de renouvellement de la concession intégrera certaines mesures vis-à-vis de ces espèces afin de préserver leurs habitats et leur quiétude. La finalité est ici une utilisation pérenne du littoral :

- les lots de plage, les ZAM et les postes de secours ne sont pas implantés sur des habitats communautaires, mais sur des zones sableuses sans végétation;
- par secteur, au minimum 80 % de la surface de la plage est libre de toute occupation;
- les postes de secours 1, 2, 3, 4 sont raccordés au réseau d'assainissement grâce à des réseaux enterrés dans le sable. Ces derniers restent à demeure et seront mis en attente pour éviter toute pollution en dehors de la période estivale (vidange des eaux usées par refoulement dans les réseaux publics, fermeture du branchement avec les réseaux publics, démontage des raccords verticaux et du poste de refoulement lorsque ce dernier est sur la plage, fermeture hermétique des canalisations enfouies). Le poste de secours n°5 n'est pas raccordé au réseau d'assainissement, il ne dispose pas de sanitaire. Les sauveteurs du poste de secours n°5 utiliseront le poste de secours n° 4;
- pour des raisons techniques, aucun lot de plage n'est raccordé à l'eau potable ou au réseau d'assainissement. Cette configuration induit une organisation particulière des activités accessoires de restauration légère et de buvette pour éviter tout rejet liquide à l'extérieur du lot. Ces dispositions seront cristallisées dans les conventions d'exploitation et le cahier des charges de la concession :
- les sanitaires publics seront soit raccordés aux réseaux d'assainissement, soit autonomes (où les raccordements ne sont pas possibles) avec des contrats d'entretien et de pompage/évacuation des eaux usées vers des filières agréées;
- l'emploi de produits d'hygiène est interdit sur les plages au niveau des douches (signalétique et arrêté municipal) ;
- le montage du lot 9 et des postes de secours 4 et 5 se fera en mars. Toutefois, une installation plus tardive est possible sous réserve d'un chantier avec une emprise limitée et de courtes durées permettant de relativiser toute incidence d'autant que la superficie des structures (bâti + terrasses) est de 20 m² pour le lot 9 (en raison de son positionnement en espace remarquable de la Loi Littoral) et 52.50m² pour chaque poste de secours;
- des accès aux plages pour les secours, les engins d'entretien des plages et les exploitants pour le montage démontage et l'exploitation des lots ont été définis à cet effet. Les secours et les exploitants utiliseront l'itinéraire le plus direct (et évitant les espaces naturels) entre ces accès et la destination à rejoindre sur la plage;
- des obstacles (amovibles ou non) empêcheront les véhicules autres que ceux susvisés décéder aux plages;
- les manifestations sur les ZAM pourront faire l'objet d'une analyse des incidences Natura 2000 ;
- il y aura une incitation des exploitants à prendre en compte les espaces naturels au cours des périodes de préparation et de remise en état des plages (ne pas rouler sur les habitats, limiter l'emprise du chantier, respecter des accès spécifiques, respecter les coordonnées GPS de positionnement des lots...);
- la fermeture de la plage aux véhicules terrestres répond aux mesures des DOCOB existants et évitera de nombreux impacts (dérangements des individus, destruction des nids...);
- le balisage des sentes (et la signalétique) depuis les futures zones de stationnement le long du chemin des vignes, et depuis le camping, évitera un éparpillement des estivants dans les sansouires et sur le haut de plage. La fréquentation sera ainsi canalisée avec une réduction de l'aire d'influence des déplacements des piétons (ce qui n'est pas le cas actuellement);
- les panneaux et messages sur le respect des espaces naturels périphériques contribueront à sensibiliser les estivants sur les espaces qui les entourent et par conséquent sur la faune et la flore qui les composent;
- les plages seront interdites aux animaux domestiques susceptibles d'attaquer ces oiseaux (c'est actuellement le cas);
- toute essence invasive est strictement prohibée pour la décoration des lots de plage (et des ZAM lors de manifestations);
- concernant l'entretien des plages, le premier nettoyage interviendra en mars (hors période de présence des oiseaux) avec des moyens adaptés aux espaces naturels. Outre respecter les accès définis à cet effet, les modalités d'entretien tiendront compte des enjeux environnementaux identifiés. Ainsi, aucun criblage mécanique ne sera fait au sein des sansouires, des dunes embryonnaires et sur une bande d'environ 15 mètres tout du long du littoral correspondant à la bande de sable étroite fréquemment mouillée par les vagues en condition normale (sable médiolittoraux) à laquelle s'ajoute une bande en faveur de la présence éventuelle du gravelot à collier interrompu. Sur ces espaces, le nettoyage sera manuel. En dehors du front de mer jusqu'à la limite communale avec La Palme, à compter de la limite de la bande de 15 mètres susvisée, la cribleuse passera sur une bande de 40 mètres qui correspond aux stabulations des personnes ayant une activité de baignade. Elle permet aussi

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur

d'avoir une emprise minimum de l'action de criblage tout en ayant une action efficace sur les zones de stabulation des qui sont susceptibles de présenter une concentration de déchets plus importante. Les déchets de la laisse de mer seront ramassés manuellement. Par ailleurs, les collisions avec ces espèces présentent une occurrence quasi nulle, un oiseau s'envolera devant un engin d'entretien.

- la collecte des corbeilles sur la plage se fera via un itinéraire unique, direct et évitant les espaces fragiles;
- si l'exploitant met en place une activité de location d'engins nautiques, motorisés ou non, il:
 - o ne devra pas entretenir son matériel nautique sur la plage ;
 - o ne devra pas effectuer de réparation de son matériel nautique sur la plage ;
 - o ne devra pas effectuer de ravitaillement en carburant de son matériel nautique sur la plage ;
 - devra disposer de kit anti-pollution en cas de problème technique accidentel;
 - o ne devra pas stocker ses embarcations sur les sables médiolittoraux.

Cette remarque est également valable pour les zodiacs des postes de secours ;

- les sauveteurs seront sensibilisés aux enjeux environnementaux. À ce titre, les déplacements en quad ne se feront pas sur la bande de 15 mètres susvisée dans la partie entretien des plages;
- le cahier des charges de la concession et les conventions d'exploitation qui intégreront tous deux une dimension environnementale que les exploitants et la Commune devront respecter. Certaines mesures pourront être également inscrites dans l'arrêté municipal réglementant l'utilisation des plages.



Exemple de non-criblage des sables-médiolittoraux/zone gravelot — Zone de criblage (fond Google)

Au regard de la situation existante et plus particulièrement celles induites par la circulation des véhicules terrestres motorisés, le projet de renouvellement de la concession des plages tend vers une utilisation beaucoup plus pérenne du littoral en conciliant de manière durable « service public des bains de mer » et « respect des habitats et espèces en présence ». Cette volonté sera traduite dans des pièces opposables de la concession. Les incidences du projet de renouvellement de la concession des plages ne sont pas jugées comme notables sur les espèces qui justifient le site Natura 2000 ZPS FR9112035 « CÔTE LANGUEDOCIENNE ». Le respect du patrimoine naturel par les estivants est une composante difficilement quantifiable en raison de son caractère aléatoire. Même si le projet de concession prévoit à terme un « effet positif » par la canalisation des estivants à travers les milieux fragiles, des contrevenants sont toujours potentiels. Ainsi, si des nuisances localisées venaient à émerger, les équipements en place y seraient extérieurs.

4. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

À titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

X NON

☐ OUI dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le: 22/04/20

À: Port la Nouvelle

Nom et signature: Monsieur Henri MARTIN, Maire de Port la Nouvelle



Pièces jointes au présent formulaire

- Plan du projet de renouvellement de la concession avec localisation du site Natura 2000 ;
- Formulaire Standard de Données (FSD).



DEI ANTENIENT DE LAUDE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

Sous. domes 1. Pièce nº 7. Fewillet nº 24/40

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DES PLAGES NATURELLES (2021-2032)

René LEMPEDRUS Commissaire conqueteur

PROJET DE PLAN DE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION

LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 MENTIONNES DANS LES FORMULAIRES D'INCIDENCES SIMPLIFIES

Echelle: 1/2000

Maître d'ouvrage :
VILLE DE
PORT-LA NOUVELLE

PORT-LA NOUVELLE

Port-La Nouvelle le : 22/04/20

Signature:



2/08/2019	Maniple			
	MODIFICATIONS	BN	AF	C
6/07/2019	MODIFICATIONS	BN	AF	b
8/03/2019	CREATION	BN	AF	a
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind
				4







BZ-07406 BZ-07745

H:\Affaires\Port la Nouvelle\BZ-07406-BZ-07745
Concessions plage\6-A\P





Cabinet d'Etudes RENE GAXJEU

1 bis, place des Alilés CS 50 676 34 537 BEZIERS CEDEX

> Tél: 04-67-09-26-10 Fax: 04-67-09-26-19

Email: bet.ln@gaxleu.fr





Date d'édition : 08/11/2016

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpaf.mnhn.fr/site/natura2000/FP9101441



René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9101441 - Complexe lagunaire de Lapalme

1. IDENTIFICATION DU SITE1
2. LOCALISATION DU SITE
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES
4. DESCRIPTION DU SITE
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE6
6. GESTION DU SITE

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

1.2 Code du site

1.3 Appellation du site

B (pSIC/SIC/ZSC)

FR9101441

Complexe lagunaire de Lapalme

1.4 Date de compilation

1.5 Date d'actualisation

31/01/1996

30/06/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national	
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Languedoc-Roussillon	MNHN - Service du Patrimoine Naturel	
www.developpement-durable.gouv.fr	www.languedoc- roussillon.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr	
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr	

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 28/02/2001

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 19/07/2006 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do? cidTexte=JORFTEXT000020132731

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude: 3,02667°

Latitude: 42,96972°

2.2 Superficie totale

2.3 Pourcentage de superficie marine

1840 ha

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
91	Languedoc-Roussillon

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
11	Aude	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
11202	LEUCATE
11188	PALME (LA)
11266	PORT-LA-NOUVELLE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

Pièce nº7. Femillet nº26/40



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe l	lexe I					Évaluation	Évaluation du site	
		Superficie (ha)	Grottes	Ouslifé des	AIBICID		AlBic	
	L.	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<u>1150</u> Lagunes côtiêres	×	276 (15%)			∢	O	∢	A
<u>1210</u> Végétation annuelle des laissés de mer		92 (5 %)			O	O	A	U
<u>1420</u> Fourrés halophiles méditerranéens et themo-atiantiques (Sarcocomietea fruticosi)		36,8 (2 %)			<	O	A	4
<u>1510</u> Steppes salées méditerranéennes (Limonietalia)	×	92 (5 %)			⋖	മ	В	œ
$rac{2110}{D$ unos mobiles embryonnaires		36,8 (2 %)			O	O	A	U
2230 Dunss avec pelouses des Malcolmietalia		36,8 (2 %)			<	O	O	m

PF : Forme prioritaire de l'habitat.

René LEMPERE Commissaire Enquêr Le 2 1 HHL. 2021 Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».

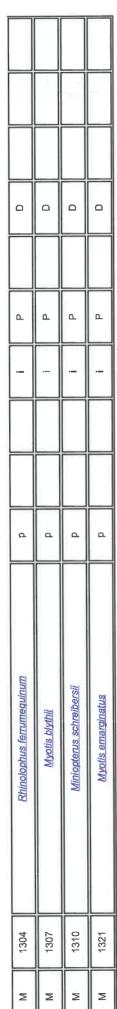
Superficie relative : A = $100 \ge p > 15 \%$; B = $15 \ge p > 2 \%$; C = $2 \ge p > 0 \%$. Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».

Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

		Espèce		Pop	Population présente sur le site	ente sur le	site			Évaluatio	Évaluation du site	UR eur
Groupe	Code	Nom scientifique	Tyme	Taille	lle	7 7 1	Cat.	Qualité	AlBicip		AIBIC	
			246	Min	Max		CIRIVIP	données	Pop.	Cons.	lsol.	Glob.
Σ	1303	Rhinolophus hipposideros	Р			-	۵		۵			

Date d'édition : 06/11/2016 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne. http://inpn.mnhn.trs/le.natura2000/FR9101441



- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults =
 - Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente. Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD Données insuffisantes.
 - **Population :** A = $100 \ge p > 15 \%$; B = $15 \ge p > 2 \%$; C = $2 \ge p > 0 \%$; D = Non significative.
 - Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
 - Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

		Espèce	Popula	Population présente sur le site	sur le site				Motivation			
		14	Taille) jiite	Cat.	Annexe Dir. Hab.	lab.	A	Autres catégories	gories	
Groupe	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	North Scientification	Min	Max	H	SIRIVIP	2	\ \		8	ပ	D

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammiféres, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bremales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Čavités rocheuses, subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
 - Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Piece no 7. Famillet wo 27/40

Date d'édition : 08/11/2016 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne http://inpn.minhn.fr/site/nature2000/FR9101441



René LEMPEREUR

Commissaire Enquêteur 2 D JUHL 2021



4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	48 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	21 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	23 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Autres caractéristiques du site

L'étang de Lapalme appartient aux lagunes de la portion audoise et roussillonaise de la côte du Languedoc-Roussillon. Un long cordon littoral très plat permet à la mer d'influencer fortement les milieux.

Vulnérabilité : La proximité des stations touristiques du littoral roussillonnais et les risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau sont les principales menaces sur ce site.

4.2 Qualité et importance

On trouve des formations très riches en Limonium (steppes salées-habitat prioritaire) et des herbiers de Zostères (Zostera noltii) en mélanges avec des Ruppia (Ruppia cirrhosa).

Avec les sites des basses plaines de l'Aude (n°83) et de Bages/Sigean (n°88), il complète l'ensemble des formations à Limoniastre (en limite de répartition actuellement à la suite de leur destruction sur le bord de l'étang de Leucate). A noter des montilles de sable dunaire fixé, riches en annuelles très rares.

Ce site est un important lieu de nourrissage pour des Chiroptères, parmi lesquels on recense 7 espèces d'intérêt communautaire.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	s négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		0
Н	A08	Fertilisation		0
Н	E01	Zones urbanisées, habitations		1
Н	G05.01	Piétinement, surfréquentation		ı
Н	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		0
Н	K01.01	Erosion		0
М	D01.04	Voie ferrée, TGV		1
М	E01	Zones urbanisées, habitations		0



М	G01.03	Véhicules motorisés		1
М	G02	Structures de sports et de loisirs		0
М	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		1
Incidence	s positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	C01.05	Salines		1

[•] Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s):

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
Désignés au n	iveau international :		

Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

• Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

Pièce nº 7. Femillet nº 28/40

Date d'édition : 08/11/2016
Données issues de la demière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/nature2000/FR9101441



René LEMPEREUR

Commissaire Enquêteur

20 JHL 2021

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation:

Adresse:

Courriel:

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

X Non

6.3 Mesures de conservation

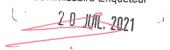




Date d'édition : 08/11/2016 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne. http://inpn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR9102013



René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9102013 - Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien

1. IDENTIFICATION DU SITE	<u>1</u>
2. LOCALISATION DU SITE	
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
4. DESCRIPTION DU SITE	<u>5</u>
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	<u> </u>
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

1.2 Code du site

1.3 Appellation du site

B (pSIC/SIC/ZSC)

FR9102013

Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien

1.4 Date de compilation

1.5 Date d'actualisation

30/06/2008

01/08/2016

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Languedoc-Roussillon	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.languedoc- roussillon.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/10/2008

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 22/12/2009 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude: 3,19651°

Latitude: 43,13141°

2.2 Superficie totale

2.3 Pourcentage de superficie marine

8678 ha 1

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
91	Languedoc-Roussillon

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
11	Aude	0 %
34	Hérault	0 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non dis	oonible(s).

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

Piece no 7. Fewlet no 30/40

Date d'édition : 08/11/2016 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne. Miou/lingu.mnjnu/fisileuneura.2000/F69(0202)3

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe	exe I					Évaluati	Évaluation du site	
		Superficie (ha)	Grottes	Ouslité des	AJBICID		AIBIC	
	±	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<u>1110</u> Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		863,4 (10%)		ŋ	∢	O	O	ω
<u>1140</u> Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		8,63		O	Q			

- PF: Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
 - Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative»

 - Superficie relative : A = $100 \ge p > 15 \%$; B = $15 \ge p > 2 \%$; C = $2 \ge p > 0 \%$

 - Conservation: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / reduite». Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation présente sur le site resite des nom scientifique Type Taille Unité Cat. Qualité AlBICID AIBIC

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : l = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Måles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufis = Touffes.
 - Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données: G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD

- Population: A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %; D = Non significative.

 Conservation: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».

 Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée; mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
 - Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

		Espèce	Popu	Population présente sur le site	ente sur le	site			Motiv	Motivation		
			Taille	e	4664	Cat.	Annexe Dir. Hab.	Dir. Hab.		Autres catégories	tégories	
Groupe	Code	Nom scientifique	Min	Max		CIRIVIP	٨	^	A	8	υ	O
-		Scyllarides latus			į.	А		×	×		×	

Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
 Unité: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, chales en M2 is adults = Adultes matures, adults = Adultes matures, and in a subsequence en R in a subsequ

Piece nº 7. Femillet nº 31/40

Date d'édition : 08/11/2016

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR9102013



4. DESCRIPTION DU SITE

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur

2 9 JUIL 2021

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	100 %

Autres caractéristiques du site

- Vulnérabilité: * Forte fréquentation touristique et de loisirs.
- * Importante activité de pêche côtière aux arts traînants.
- * Prospections en cours des gisements éolien marins.

4.2 Qualité et importance

Le Languedoc est caractérisé par un littoral sableux entrecoupé par les quatre avancées rocheuses que sont le massif des Albères, le Cap Leucate, le Cap d'Agde et le mont Saint Clair. Ce littoral sableux, très mal connu, recèle toutefois une richesse systémique exceptionnelle en partie à l'origine des ressources halieutiques côtières de cette région. La géomorphologie littorale, le courant liguro-provençal ainsi que l'hydrodynamisme en lien avec les débouchés fluviaux et les graus et paléograus des lagunes côtières, ont en effet structuré le cordon sableux immergé et généré des niches et des habitats tout à fait particuliers. Les bancs de sables dynamiques à Donax vittatus et D. trunculus sont exploités par la pêche commerciale ; Les "trous ", lieu de reproduction et de concentration de nombreuses espèces attirent de nombreux pêcheurs et chasseurs mais restent peu étudiés par les scientifiques. Enfin, les bancs de sables à Amphioxus, rares et à forte valeur biologique, sont dans cette région exceptionnels et sont le sujet de nombreuses études scientifiques . L'ensemble de ces habitats est aujourd'hui sous étudié bien qu' étant en première ligne des impacts liés à l'artificialisation du trait de côte et aux activités balnéaires.

Intérêt européen: Ce site a pour objet d'inscrire dans le réseau un patrimoine rare, spécifique et original de l'habitat d'intérêt communautaire actuellement mal représenté en Méditerranée "Bancs de sable à faible couverture d'eau marine ". On retrouve sur ce site plusieurs faciès de l'habitat 1110: les sables fins de haut niveau (1110-5), les sables bien calibrés (1110-6) et les sables grossiers sous influence des courants de fonds (1110-7) notamment à Amphioxus. Ce site intègre également par endroits des zones de sables-vaseux et de vases lagunaires et estuariennes (1130-2). Enfin, pour ce qui est des espèces, la Grande Cigale de mer (Scyllarides latus) inscrite en annexe V, fréquente occasionnellement les " trous " littoraux.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	s négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	F02.01.02	Pêche au filet		I
Н	F02.02	Pêche professionnelle active (arts trainants)		I
Н	J02.01.01	Poldérisation		ı
Н	J02.12.01	Ouvrages de défense contre la mer ou de protection des côtes, barrages marémoteurs		I
М	F02.03	Pêche de loisirs		1



Incidence	s positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

• Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

- Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Lien(s):

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
Désignés au niv	reau international:		
Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

La limite supérieure du site correspond à la laisse de haute mer. Donc site 100% marin conformément à la définition des espaces marins donnée par le décret du 15 mai 2008 Art 414-2-1, mais intégrant la frange terrestre de la zone de marnage (= estran ou zone de balancement des marées) dont la gestion relève de l'autorité du Préfet de département.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)

Adresse : 16 Quai de la Douane 29229 BREST Cedex 2

Pièce nº 7. Famillet nº 32/40

Date d'édition : 08/11/2016 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne http://inpn.mphn.fr/site/nature2000/FR9102013



René LEMPEREUR

Commissaire Enquêteur

20 16 2021

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un p	olan de gestion en cours de validité ?
X Oui	Nom: DOCOB Validé en juin 2015 Lien: http://reseau-languedocmer.n2000.fr/les-sites-du-languedoc-roussillon/cotes-sableuses-de-l-infra-littoral-languedocien-sic/son-
Non,	docob mais un plan de gestion est en préparation.
Non	

Courriel: contact@aires-marines.fr

6.3 Mesures de conservation

Les forces armées sont susceptibles de conduire des activités sur ce site .Il s'agit notamment de navigation d'unité de surface ou sous-marine, survol d'aéronef, parachutage, tir, mouillage, émission acoustique ou électromagnétique (radar, sonar, radio), pétardement sous marin de munition historique non déplaçable, activité de plongeur ou de nageur, etc

La marine conserve la possibilité de développer des instrumentations ou activités sur le fond et dans la masse d'eau, y compris hors des zones actuellement identifiées comme susceptibles d'activités militaires.

La Délégation Générale pour l'Armement est susceptible de conduire des activités aériennes d'essai sur ce site (survol d'aéronefs avec émissions électromagnétiques).

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.

Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement. La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.

	Н





Date d'édition : 08/11/2016
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9112006



René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9112006 - Étang de Lapalme

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
4. DESCRIPTION DU SITE	
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	
6. GESTION DU SITE	
-	

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

1.2 Code du site

1.3 Appellation du site

A (ZPS)

FR9112006

Étang de Lapalme

1.4 Date de compilation

1.5 Date d'actualisation

31/01/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Languedoc-Roussillon	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.languedoc- roussillon.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/04/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000607499

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude: 3,03333° Latitude: 42,96667°

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

3904 ha Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
91	Languedoc-Roussillon

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
11	Aude	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
11202	LEUCATE
11188	PALME (LA)
11266	PORT-LA-NOUVELLE
11322	ROQUEFORT-DES-CORBIERES
11379	SIGEAN

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

Pièce nº 7. Femillet nº 34/40

Date d'édition : 08/11/2016 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne. http://inpn.mnhn.fr/site.natura2000/FR9112006

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe l					Évaluation du site	site	
	Superficie (ha)		Ouslifé des	AIBICID		AlBic	
	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie cons	Conservation	Évaluation globale

PF: Forme prioritaire de l'habitat.

PF : Forme prioritaire de l'habitat.

Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Superficie relative : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

											207	EF nq
		Espèce		Рор	ulation pré	Population présente sur le site	site			Évaluatio	Évaluation du site	EUI eteu
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Ta	Taille	Inité	Cat.	Qualité	AlBiciD		AlBic	9
				Min	Max		CIRIVIP	données	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
В	A379	Emberiza hortulana	_	4	10	۵	۵		O	В	O	m
В	A022	Ixobrychus minutus	_	0	4	۵	۵		O	m	O	B
ш	A035	Phoenicopterus ruber	W	300	695	-	۵.		l m	A	O	⋖
æ	A131	Himantopus	_	22	34	۵	۵		U	B	O	B
В	A132	Recurvirostra avosetta	_	20	62	۵	۵		O	В	O	В
В	A138	Charadrius alexandrinus		20	50	۵	۵		m	В	O	m
В	A193	Stema hirundo	L	20	188	-	۵		В	m	O	В
В	A195	Sterna albifrons	L	09	170	۵	۵		В	A	O	A
В	A243	Calandrella brachydactyla	ď	14	48	<u></u>	۵		U	В	O	B



Galerida theklae p 8 8 p P	B	В	O	В
----------------------------	---	---	---	---

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies , fstems = Tiges florales , gridsfx1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults =
 - Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente. Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
 - Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
 Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative». **Population**: A = 100 $_2$ p > 15 %; B = 15 $_2$ p > 2 %; C = 2 $_2$ p > 0 %; D = Non significative. **Conservation**: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

		Espèce	Pop	Population présente sur le site	ente sur le	site			Motiv	Motivation		
			Tai	Taille	277	Cat	Annexe Dir. Hab.	ir. Hab.		Autres catégories	ıtégories	
Groupe	epoo	Nom scientifique	Min	Max	Ounte	CIRIVIP	N	^	٨	m	ပ	Q

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammiféres, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Måles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Čavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
 - Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Pièce nº 7. Famillet nº 35/40

Date d'édition : 08/11/2016

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fi/site/natura2000/FR9112006



4. DESCRIPTION DU SITE

René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur



4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	46 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	12 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	8 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	3 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

L'étang de Lapalme constitue l'un des maillons de la chaîne des lagunes qui caractérisent le littoral languedocien et roussillonnais. Un long cordon littoral très plat permet à la mer d'influencer fortement les milieux. L'activité salinière autrefois très présente sur le site est en net déclin.

Vulnérabilité : La proximité des stations touristiques du littoral et la fréquentation mal contrôlée des plages et du lido (accès aux plages et baignade) ainsi que de la lagune et de ses abords (planche à voile et autres sports de glisse) constituent les principales menaces, en particulier pour les espèces nichant au sol.

L'abandon de l'activité salinière pourrait entraîner une modification des conditions de salinité des milieux et, en conséquence, une perte de diversité des habitats d'oiseaux.

4.2 Qualité et importance

Comme pour tous les étangs littoraux, ce sont surtout les formations plus ou moins salées en périphérie de la lagune qui présentent un intérêt majeur pour la nidification. en fonction du degré de salinité, et donc de la végétation, les espèces d'oiseaux se répartissent le territoire.

Le cordon dunaire, assez large localement, accueille aussi les espèces nichant au sol comme les sternes.

La ZPS inclut également les zones de garrigue sèche qui bordent l'étang au nord, du fait de leur intérêt pour la conservation de plusieurs espèces de passereaux méditerranéens, en complément des autres ZPS voisines (Basses Corbières, massif de La Clape, plateau de Leucate).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	s négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		0
Н	E01	Zones urbanisées, habitations		1



Н	G05.01	Piétinement, surfréquentation		1
М	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		l
М	D01.04	Voie ferrée, TGV		1
М	E01	Zones urbanisées, habitations		0
М	G01.03	Véhicules motorisés		I
М	G02	Structures de sports et de loisirs		0
М	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		1
М	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		0
Incidence	s positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	C01.05	Salines		I

• Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s):

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	3 %
80	Parc naturel régional	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

[•] Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

• Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

Piece not Few let no 36 140

René LEMPEREUR





20 JUIL 2021

Code	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
11	LES COUSSOULES	-	1%
31	PLATEAU ET BOURG DE LEUCATE ET DE LA FRANQUI	*	3%
80	La Narbonnaise	+	100%

Désignés au niveau international :

Type Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
--------------------------	------	------------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation: La ZPS est incluse dans le territoire du parc naturel régional de

la Narbonnaise en Méditerranée

Adresse :

Courriel:

6.2 Plan(s) de gestion

X Non

Existe-ii un pian de gestion en cours de validite ?
Oui
Non, mais un plan de gestion est en préparation.

6.3 Mesures de conservation

La réalisation du document d'objectifs a été engagée en parallèle de celui de la proposition de site d'importance communautaire FR9101441

]





Date d'édition : 08/11/2016

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fir/site/natura/2000/FR9112035



René LEMPEREUR Commissaire Enquêteur



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9112035 - Côte languedocienne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	
6. GESTION DU SITE	

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

1.2 Code du site

1.3 Appellation du site

A (ZPS)

FR9112035

Côte languedocienne

1.4 Date de compilation

1.5 Date d'actualisation

30/06/2008

30/09/2008

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Languedoc-Roussillon	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.languedoc- roussillon.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS: date de signature du dernier arrêté (JORF): 31/10/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019735206

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude: 3,63722°

71874 ha

Latitude: 43,34972°

2.2 Superficie totale

2.3 Pourcentage de superficie marine

100%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
91	Languedoc-Roussillon

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
11	Aude	0 %
30	Gard	0 %
34	Hérault	0 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disp	ponible(s).

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

Pièce nº 7. Famillet nº 38/40



Date d'édition : 08/11/2016

Données issues de la demière base transmise à la Commission européenne.

http://lingn.mnhn.fr/sile/natura2000/FR9112035

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'ar	'annexe I					Évaluatio	svaluation du site	
		Superficie (ha)	Grottee	Out of the state o	AIBICID		AIBIC	
Code	d.	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

PF: Forme prioritaire de l'habitat.

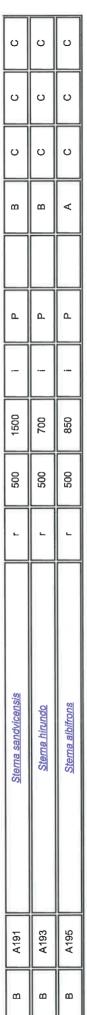
Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple). M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple). Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».

Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .

Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Date d'édition : 08/11/2016 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne. http://lnon.mnhn.ft/sile.hatura2000/FR9112035



- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Máles chanteurs , colonies folonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Måles, shoots = Pousses, stones = Čavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
 - Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P : espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); DD Données insuffisantes.
 - **Population**: A = 100 $_2$ p > 15 %; B = 15 $_2$ p > 2 %; C = 2 $_2$ p > 0 %; D = Non significative. **Conservation**: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie. Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

		Espèce	Po	Population présente sur le site	sente sur le	site			Motivation	ation		
		277	1	aille	772-11	Cat.	Annexe Dir. Hab.	r. Hab.		Autres catégories	tégories	
elonbe	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	Nom scientifique	Min	Max		CIRIVIP	Δ	>	٨	8	ပ	O

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertêbrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles
- Unite: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bremales = Femelles reproductrices, cmales = Måles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
 - Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation: IV, V: annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A: liste rouge nationale; B: espèce endémique; C: conventions internationales; D: autres raisons.







4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	100 %

Autres caractéristiques du site

- Vulnérabilité : * Forte fréquentation touristique et de loisirs : le nautisme motorisé génère un dérangement très impactant.
- * Prospections en cours des gisements éoliens marins; ces centrales auront un impact qui sera à évaluer.
- * La pêche professionnelle a un impact positif de nourrissage des oiseaux par les déchets de pêche. Cet impact est toutefois compensé par l'impact très négatif de nourrissage des Goélands leucophées qui concurrencent fortement les laridés patrimoniaux sur ce secteur.

4.2 Qualité et importance

La côte languedocienne a la particularité de posséder des lidos situés entre des lagunes très vastes à fortes valeurs patrimoniales générale et ornithologiques en particulier, des près salés adaptés à la reproduction de la plupart des laro-limicoles et des eaux littorales riches et poissonneuses, ce qui fait de cette côte, l'une des plus riches d'Europe pour ces espèces. D'importants effectifs de Sternes (pierregarins, naines, caspiennes et caugeks) se nourrissent le long du littoral en période de reproduction et lors des passages pré et post-nuptiaux (" plus du quart de la population nicheuse de Sterne naine française niche sur le littoral languedocien " LPO 2007). Certains secteurs sont particulièrement fréquentés tels que l'embouchure de l'Aude et la lagune de Pissevache (également site régulier d'observation du Goéland d'Audouin) ou encore les lidos des étangs palavasiens. Les Puffins yelkouans et cendrés exploitent régulièrement le secteur pour leur alimentation et des regroupements spectaculaires (plusieurs centaines d'oiseaux) peuvent être notés au large de Port-la-Nouvelle. Enfin, cette côte, et plus particulièrement la zone qui s'étend de Port-la-Nouvelle à Port-Leucate, est un secteur d'hivernage régulier pour le Plongeon arctique (quelques dizaines d'individus).

Les limites du site se calent en amont sur le trait de côte, venant ainsi appliquer ce nouveau site contre les ZPS désignées à terre au niveau des lagunes et des lidos patrimoniaux, afin d'assurer une continuité écologique particulièrement pertinente pour ces espèces. En aval, la limite proposée correspond à la distance à la côte de 3 milles nautiques, correspondant à une limite facilement repérable et avant tout à la limite approximative d'exploitation alimentaire des espèces côtières visées. Enfin, concernant l'étendue des sites, il est proposé, bien que l'ensemble du littoral méditerranéen présente un intérêt pour ces espèces, de cibler les espaces situés en aval direct des principales zones de forts enjeux avifaunistiques littoraux que sont les étangs du Montpelliérain (de La-Grande-Motte à Frontignan), les étangs de Thau et Bagnas, puis sur l'Aude, le delta de l'Aude et le grand ensemble des étang du Narbonnais, en intégrant les abords des ports de pêche de Sète et du Grau du Roi pour leur fonction alimentaire.

4.3 Menaces, pressions et activités avant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	s négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	G01.01	Sports nautiques		I
Н	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
Incidence	s positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

[•] Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.



- Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Bibliographie

BARNES K. N., Ryan P. G., Boix-Hinzen C., 1997. - The impact of the hake Merluccius spp. longline fishery off South Africa on Procellariiform seabirds. Biol. Conserv., 82: 227-234.

BELDA E. J., SANCHEZ A., 2001. - Seabird mortality on longline fisheries in the western Mediterranean: factors affecting bycatch and proposed mitigating measures. Biol. Conserv., 98: 357-363.

CAMPHUYSEN K. C. J., BARREVELD H., DAHLMANN G., VAN FRANEKER J. A., 1999. - Seabirds in the North Sea Demobilized and killed by Polyisobutylene (C4H8)n (PIB). Mar. Pollut. Bull., 38: 1171-1176.

GUYOT I., LAUNAY G., VIDAL P., 1985. - Oiseaux de mer nicheurs du Midi de la France et de Corse : évolution et importance des effectifs. Oiseaux marins nicheurs du Midi et de la Corse, Ann. CROP, Aix-en-Provence, 2 : 31-47.

HEIDRICH P., AMENGAL J., WINK M., 1998. - Phylogenetic relationships in Mediterranean and North Atlantic shearwaters (Aves: Procellariidae) based on nucletide sequences of mtDNA. Biochem. Syst. Ecol., 26: 145-170.

SADOUL, N. (1997). - The importance of spatial scales in long-term monitoring of colonial Charadrilformes in Southern France. Colonial Waterbirds, 20: 330-338.

SADOUL, N. (1998). - Expansion des Laridés en Camargue : populations en bonne santé ou dysfonctionnement. Nos Oiseaux, 45 (Suppl. 2) : 83-86.

SADOUL, N., JOHNSON, A.R., WALMSLEY, J.G. & LÉVÊQUE, R. (1996). - Changes in the numbers and the distribution of colonial Charadriiformes breeding in the Camargue. Colonial Waterbirds, 19 (Special Publication 1): 46-58.

SPEAR L. B., AINLEY D. G., RIBIC C. A., 1995. - Incidence of plastic in seabirds from the tropical Pacific, 1984-91: relation with distribution of species, sex, age, season, year and body weight. Mar. Environ. Res., 40: 123-146.

ZAVALETA E. S., HOBBS R. J., MOONEY H. A., 2001. - Viewing invasive species removal in a whole-ecosystem context. Trends Ecol. Evol., 16: 454-459.

ZOTIER R., 1997. - Biogéographie des oiseaux marins en Méditerranée et écologie d'un Procellariiforme endémique : le puffin de Méditerranée Puffinus yelkouan. Thèse EPHE, Université Montpellier II, 168p + annexes.

ZOTIER R., 1999. Puffin yelkouan Puffinus (yelkouan) yelkouan. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. P o p u l a t i o n s. Tendances. Menaces. Conservation, G. ROCAMORA et D.

YEATMAN-BERTHELOT ed., Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris : 204-205.

ZOTIER R., BRETAGNOLLE V., THIBAULT J. C., 1999. - Biogeography of the marine birds of a confined sea, the Mediterranean. J. Biogeogr, 26: 297-313.

ZOTIER R., THIBAULT J. C., BRETAGNOLLE V., 1992. - Known population and distribution of cormorants, shearwaters and storm petrels in the Mediterranean. Avocetta, 16: 118-126.

Autres sources

Données spécifiques de la LPO Languedoc-Roussillon ; Données non publiées des missions PELMED - IFREMER Beaubrun ; Données spécifiques du CEN LR ; Pièce n° 7. Faulet n° 40/40



Réunion des experts Languedoc-Roussillon

Lien(s):

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
Désignés au niv	reau international :		
Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

La limite supérieure du site correspond à la laisse de haute mer. Donc site 100% marin conformément à la définition des espaces marins donnée par le décret du 15 mai 2008 Art 414-2-1, mais intégrant la frange terrestre de la zone de marnage (= estran ou zone de balancement des marées) dont la gestion relève de l'autorité du Préfet de département.

6. GESTION DU SITE

6.1	Organisme(s)	responsable(s)	de la	gestion	du	site
-----	--------------	----------------	-------	---------	----	------

Organisation :

Courriel:

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

X Non

6.3 Mesures de conservation

Les forces armées sont susceptibles de conduire des activités sur ce site .ll s'agit notamment de navigation d'unité de surface ou sous-marine, survol d'aéronef, parachutage, tir, mouillage, émission



acoustique ou électromagnétique (radar, sonar, radio), pétardement sous marin de munition historique non déplaçable, activité de plongeur ou de nageur, etc

La marine conserve la possibilité de développer des instrumentations ou activités sur le fond et dans la masse d'eau, y compris hors des zones actuellement identifiées comme susceptibles d'activités militaires.

La Délégation Générale pour l'Armement est susceptible de conduire des activités aériennes d'essai sur ce site (survol d'aéronefs avec émissions électromagnétiques).

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.

Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement. La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.